

TABLEAU 30 : EXEMPLES DE TARIF SERVICE TRANSPORT THOM LTÉE  
VERS OTTAWA VIA GATINEAU

	De L'Isle-aux-Allumettes	Fort-Coulonge	Campbell's Bay	Shawville
Passage simple	26 \$	23 \$	18 \$	15 \$
Journée (aller-retour)	50 \$	43 \$	34 \$	28 \$
Étudiants et 60 ans et plus (aller)	24 \$	21 \$	16 \$	14 \$
Étudiant et 60 ans et plus (aller-retour)	45 \$	39 \$	31 \$	26 \$
Passe hebdomadaire	149 \$	127 \$	105 \$	96 \$

Source : Transport Thom Ltée

Un numéro de téléphone dans les Pages jaunes donne la possibilité d'appeler pour obtenir les horaires et les arrêts. Il n'est cependant pas possible d'avoir des informations concrètes par le biais d'un dépliant sur le territoire. Aucune promotion pour ce service n'est connue dans la MRC Pontiac.

En mai 2008, la MRC Pontiac a signé une résolution pour aider financièrement la compagnie Transport Thom Ltée pour laquelle il semble impossible de rentabiliser le service à même les revenus générés par les passagers. À l'intérieur du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 3*, une subvention est possible pour les services interurbains en péril.

Transport Thom Ltée reçoit 180 000 \$ pour trois (3) ans, et ce, depuis 2009 dont 60 000 \$ proviennent de la MRC et 120 000 \$ du MTQ.

L'entente comprend cependant un engagement par le transporteur qui doit fournir les parcours, la fréquence, l'horaire du service, la catégorie et le type d'autobus utilisé. Il est également prévu que le transporteur présentera au cours de la première année (2009) par écrit les initiatives entreprises qui viseront à faire augmenter la rentabilité du service. À ce jour, le directeur général de TransporAction Pontiac n'a vu aucun document pertinent, ni de publicité pour annoncer le service sur le territoire. Ainsi, la MRC a mandaté TransporAction Pontiac pour effectuer un suivi à ce sujet en 2010. Cette étape est également pour s'assurer que le transport interurbain sera intégré à moyen terme au guichet unique de la MRC Pontiac.

### 3.2.8 Taxi

Il existe deux (2) agglomérations de taxi sur le territoire de la MRC Pontiac, celle de Mansfield-et-Pontefract et celle de Shawville. La dernière couvre les municipalités de Shawville, Clarendon, Bristol, Thorne et Otter Lake (se nomme aussi Leslie-Clapham-et-Huddersfield), tandis que l'autre couvre les limites municipales de Mansfield-et-Pontefract et de Fort-Coulonge.

La compagnie Taxi Stanton dans l'agglomération de Mansfield détient deux (2) permis sur un quota de quatre (4). La compagnie à Shawville (Campbell's taxi) détient également deux (2) permis de taxi sur un quota de cinq (5) (voir aussi la carte 14 à la page 129). Transport Communautaire Pontiac et TSMO (transport spécialisé médical de l'Outaouais) disposent des permis pour transporter des personnes handicapées ou malades.

### 3.2.9 Covoiturage

Depuis 2008, il existe un système de covoiturage pour les élèves adultes de la commission scolaire des Draveurs. Sous le nom de VroumRéussite, plusieurs partenaires, dont la Table Jeunesse Outaouais, la commission scolaire des Draveurs et les ministères de l'Éducation et de l'Emploi du Québec, ont lancé un site Internet pour favoriser le jumelage entre les élèves fréquentant certains établissements scolaires à Gatineau. À ce jour, l'offre est faible par rapport à la demande; peu de covoiturage est organisé par ce site.

Pour améliorer la mobilité, surtout celle des jeunes qui n'ont pas de voiture ou pas de permis de conduire, les quatre (4) Corporations des Transports Collectifs, la CRÉO et la Table Jeunesse Outaouais ont signé un protocole d'entente afin de développer, pour les quatre (4) MRC, un site Internet qui sera mis en relation avec celui du covoiturage du MTQ. La supervision du développement de ce site est confiée au directeur général du transport collectif des Collines. L'ouverture du site Internet est prévue pour janvier 2010.

### 3.2.10 Projet de transport sur le territoire

#### 3.2.10.1 Train de banlieue

Le SADC de Pontiac (Société d'aide au développement des collectivités) travaille actuellement sur le développement d'un train de banlieue, liant Petawawa et Pembroke (Ontario) (hauteur de l'Isle-aux-Allumettes, côté québécois) avec Ottawa. Ce projet pourrait se révéler intéressant pour la MRC de Pontiac, car la voie ferrée traverse la rivière de l'Outaouais à la hauteur de Portage-du-Fort et continue jusqu'à Bristol sur le territoire du Pontiac pour traverser de nouveau la rivière à Fitzroy Harbour et finir à Ottawa.

La tarification pour le train sera similaire au prix d'un stationnement en ville (environ 170 \$ par mois), mais nécessite l'appui d'un système de transport intégré pour pouvoir exister. Un système de rabattement de train sur le territoire du Pontiac est donc souhaitable et pourrait être réalisé par TransporAction.

Le CN veut se départir de sa ligne et si personne ne se porte acquéreur sous peu, et le réseau sera démantelé. La SADC songe à acheter la ligne en créant une fondation. Elle a réalisé, lancée par Internet, une

étude de besoins auprès de la population. Environ 600 personnes ont répondu. Selon ce sondage, environ 25 % utiliseraient le service de train quotidiennement, 20 % plusieurs fois par semaine et 45 % occasionnellement. Leurs motifs principaux sont : le magasinage (environ 58 %), les loisirs (56 %) et le travail (52 %) <sup>21</sup>. La grande majorité préfère un système de stationnement incitatif (68 %), près de 20 % choisiraient l'autobus pour se rendre à la station de train. Les personnes intéressées prendraient le train parce que c'est plus commode (34 %) et moins coûteux que l'auto. Le projet fut approuvé par résolution à la MRC Pontiac et pour le côté ontarien (18 villes côté anglais) par le comté. La Ville de Pembroke démontre beaucoup d'intérêt, entre autres, à cause de la base militaire de Petawawa (14 000 habitants) qui s'ajoute à sa population de 23 000.

### *3.2.10.2 Soumission auprès de la Commission scolaire*

TransporAction Pontiac aimerait améliorer son service à la population du Pontiac, surtout pour offrir plus de possibilités de sorties et d'activités de loisir. La construction d'une grande piscine est planifiée à Campbell's Bay que l'organisme souhaite desservir. Mais TransporAction disposera que ses propres véhicules pour organiser des sorties régulières à des coûts raisonnables. L'organisme songe à aller en soumission auprès de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et offrir cinq (5) lignes sur le territoire de la MRC Pontiac. L'organisme aurait ainsi en charge cinq (5) véhicules qui serviraient au transport scolaire le matin et le soir; l'organisme pourrait, avec ces autobus, couvrir hors pointe et les fins de semaines des points d'intérêt (piscine municipale planifiée à Campbell's Bay, la municipalité de Pembroke, les Chutes de Coulonge, etc.) Les factures actuelles qui sont payées à un transporteur privé (Lasalle) pour réaliser des activités de loisir pourraient ainsi être diminuées de façon significative selon le directeur général de TransporAction Pontiac.

---

<sup>21</sup> Plusieurs réponses étaient possibles, le cumul dépasse donc 100 %.

## 3.2.11 Synthèse

TABLEAU 31 : SYNTHÈSE DU TRANSPORT OFFERT À LA MRC PONTIAC

Municipalités	Population	Transport collectif*	Transport adapté*	Transport scolaire	Transport santé	Autobus Thom	Taxi	Trois clubs d'âge d'or (bénévoles)*	Trois clubs d'âge d'or (bénévoles)
Mansfield-et-Pontefract	2 039	x	x	x	x	x	x		
Shawville	1 558	x	x	x	x	x	x		
Fort-Coulonge	1 495	x	x	x	x	x	x		x
L'Isle-aux-Allumettes	1 420	x	x	x	x				
Clarendon	1 240	x	x	x			x		
Bristol	1 235	x	x	x	x		x		
Otter Lake	967	x	x	x			x		x
L'Île-du-Grand-Calumet	797	x	x	x				x	
Campbell's Bay	720	x	x	x	x	x		x	
Bryson	615	x	x	x	x	x			
Litchfield	478	x	x	x		x			
Thorne	406	x	x	x			x		
Chichester	388	x	x	x					
Waltham	358	x	x	x	x	x		x	
Portage-du-Fort	294	x	x	x	x				
Alleyn-et-Cawood	230	x	x	x					
Rapides-des-Joachims	174	x	x	x					x
Sheenboro	173	x	x	x					
Lac-Niagaut	21								
Nombre de municipalités desservies	19	18	18	18	9	7	7	3	3
% de la population desservie dans la MRC	14 608	99,9%	99,9%	99,9%	66,6%	49,7%	61,2%	12,4%	18,0%

\* réalisé par TransporAction Pontiac

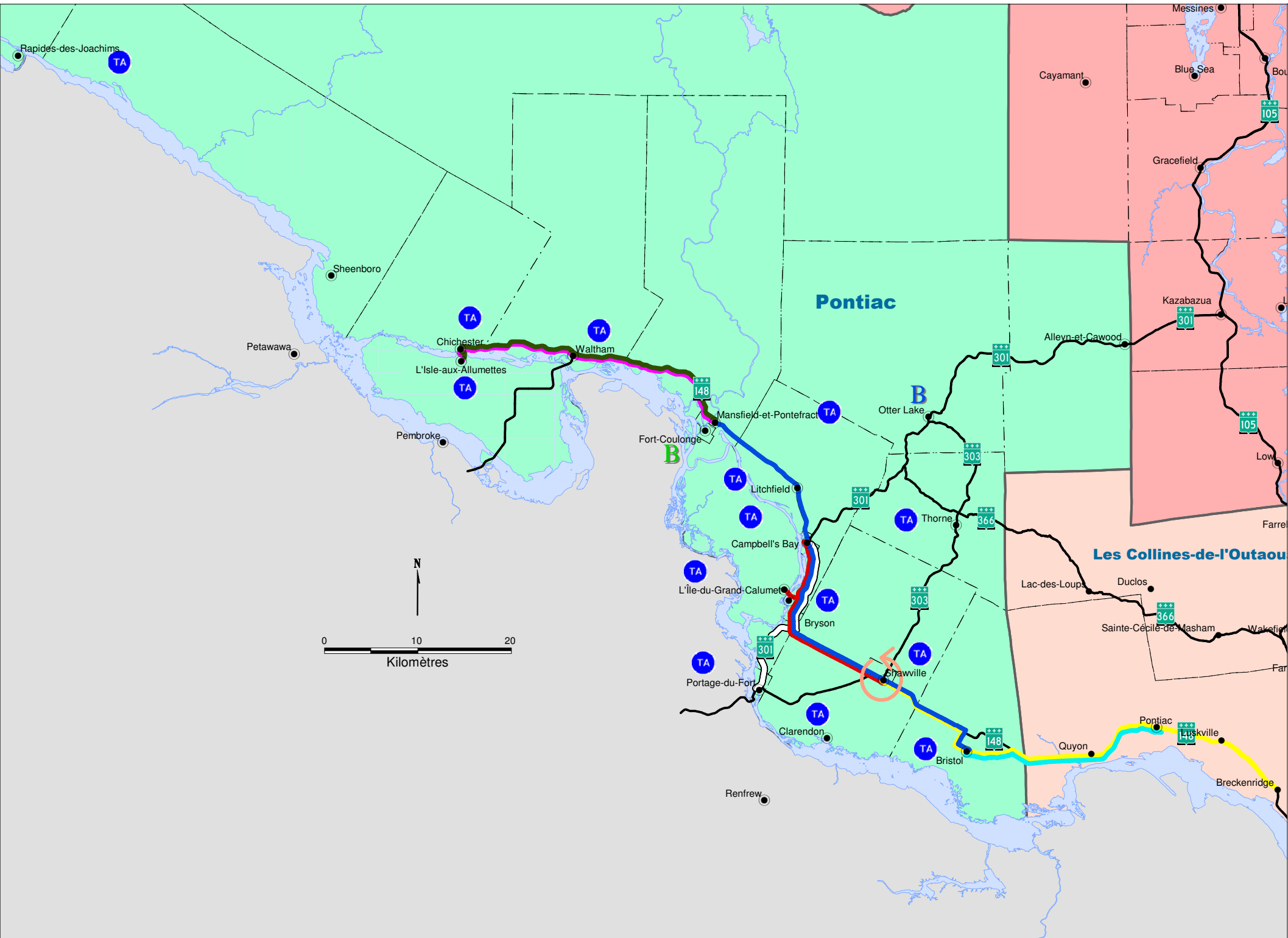
### Points favorables dans la MRC Pontiac

- # Un véritable guichet unique qui coordonne le transport collectif et le transport adapté et qui bénéficie d'une entente écrite avec le CSSS du Pontiac et avec plusieurs clubs d'âge d'or de la MRC;
- # Ouverture de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour transporter d'autres personnes que des élèves du primaire et secondaire dans les autobus scolaires. En ce moment, les demandes de transport sont étudiées au cas par cas et le processus est plutôt compliqué;
- # Disposition d'un chauffeur à temps plein pour effectuer des déplacements en minibus;
- # TransporAction possède deux (2) fourgonnettes adaptées avec permis restreint pour organiser une partie de son transport adapté;
- # Bonne utilisation des véhicules disponibles sur le territoire du Pontiac, incluant les compagnies de taxi;
- # Un projet interprovincial pour un train de banlieue entre Pembroke et Ottawa et qui traverse également la MRC Pontiac;
- # Projets en cours: la régie de certaines lignes d'autobus scolaires dans le but d'utiliser les véhicules en dehors des horaires scolaires pour une autre clientèle;

- ✦ Les citoyens profitent d'un service de porte à porte avec le transport collectif qui s'appuie principalement sur l'accompagnement-bénévole.

## Points à améliorer dans la MRC Pontiac

- ✦ La MRC devrait déclarer compétence, afin de s'assurer que toutes les municipalités soient représentées au conseil des maires;
- ✦ Un territoire très étendu et peu peuplé avec une population anglophone et francophone qui se déplace vers des pôles de services différents (écoles, services de santé, magasins, lieux de travail);
- ✦ Le transport collectif est limité aux bénéficiaires, personnes âgées, personnes sans permis de conduire ou sans voiture;
- ✦ Une grande partie du transport collectif fonctionne à l'aide des chauffeurs-bénévoles;
- ✦ Un service interurbain en semaine entre l'Isle-aux-Allumettes et Ottawa, à l'heure de pointe pour les travailleurs. Cependant, le transporteur interurbain ne semble pas être intéressé à développer ou améliorer le service existant, malgré des subventions accordées au transporteur pour 2009 à 2011 par la MRC et le MTQ. Faute de publicité et d'engagement, le service est peu connu et ainsi déficitaire et dispendieux pour la MRC.



- Transport adapté**
- TA TransporAction Pontiac
- Circuits**
- Lundi au vendredi
  - Mardi au jeudi
  - Mardi au jeudi
- Circuits effectués par le CSSS**
- Lundi
  - Mardi
  - Mercredi
  - Jeudi
  - Jeudi et vendredi
- Transport bénévole**
- B Club d'âge d'or de Fort-Coulonge
  - B Club d'âge d'or d'Otter Lake
- Routes principales**
- 148 Numéro de route
  - Route
- Organisation territoriale**
- Municipalités
  - Secteurs
  - Limites des municipalités
  - Limites des MRC
  - Ville de Gatineau
- Réseau hydrographique**
- Principaux cours d'eau
- Toutes les municipalités sont desservies en transport collectif.**
- Carte 8 : Circuits réguliers dans la MRC Pontiac**

Source: Organismes de transports.

## 3.3 MRC Vallée-de-la-Gatineau

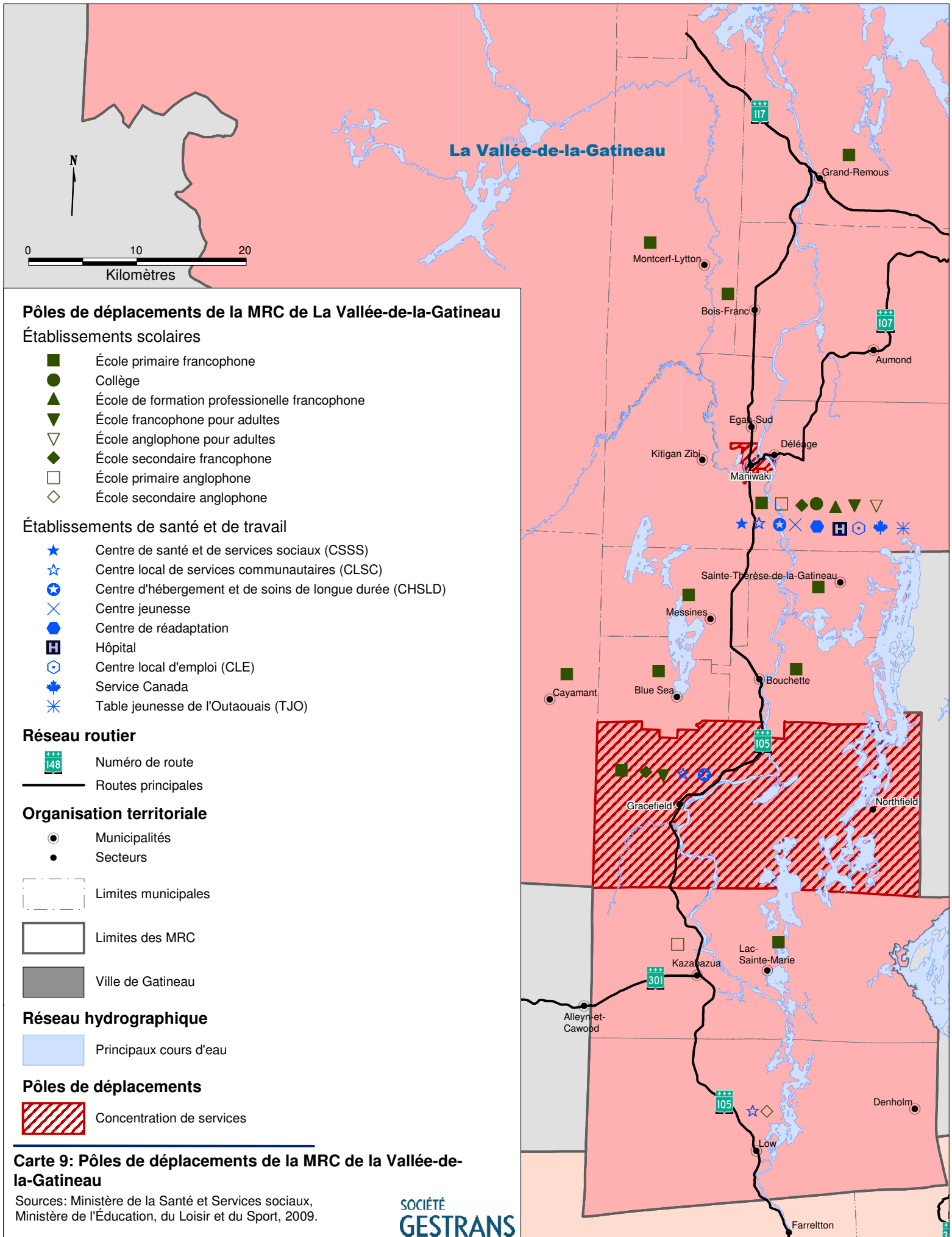
### 3.3.1 Services publics

La MRC Vallée-de-la-Gatineau comprend 17 municipalités, dont Maniwaki est le pôle régional de cette MRC. L'autre municipalité importante est Gracefield. Tous les services publics sont situés à Maniwaki (Service Canada, CLE, Carrefour jeunesse-emploi, CLD, CSSS avec un (1) hôpital, CLSC, CHSLD, CR et CJ). Des CLSC existent aussi à Low et à Gracefield qui offrent également des activités dans leurs centres de jour, une (1) fois par semaine.

La MRC Vallée-de-la-Gatineau est desservie par la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (comme la MRC Pontiac). Les municipalités suivantes disposent d'une école primaire et préscolaire : Lac-Sainte-Marie, Gracefield, Cayamant, Bouchette, Blue Sea, Sainte-Thérèse, Messines, Maniwaki, Montcerf-Lytton, Bois-Franc (seulement primaire) et Grand-Remous. Gracefield et Maniwaki offrent des écoles du niveau secondaire. Jusqu'en 2008, à Gracefield, le niveau secondaire s'arrêtait après le secondaire quatre (4). À partir d'automne 2009, le niveau cinq (5) sera ajouté à cette école. À Maniwaki il y a une (1) école secondaire francophone et une (1) anglophone.

On trouvera aussi le Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau (francophone à Maniwaki) et le Centre de formation professionnelle de Maniwaki (anglophone) et le Centre d'études collégiales de Maniwaki (préuniversitaire, francophone).

La carte 9 à la page suivante visualise les pôles de services publics.



### 3.3.2 Transport collectif

La MRC Vallée-de-la-Gatineau offre un système de transport collectif depuis 2003, son siège social est situé à Gracefield. La Corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau est sous la responsabilité de la MRC. La corporation est reconnue par le ministère de la Santé et des Services sociaux comme organisme humanitaire offrant des services de transport collectif par un conducteur bénévole, conformément au paragraphe 3 de l'article 3 de la *Loi concernant les services de transport par taxi*.

#### Fonctionnement

Actuellement, une personne à temps plein (secrétaire-réceptionniste) et une personne à temps partiel (directeur général à 15 heures par semaine) travaillent pour la Corporation. Le but principal de l'organisme est de répondre aux nécessités de transport de la population. Le conseil d'administration est composée de sept (7) membres : le transport adapté de la Vallée-de-la-Gatineau, la MRC Vallée-de-la-Gatineau, le Regroupement des Clubs d'Âge d'Or de la Vallée-de-la-Gatineau et des Collines, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, le Centre de santé, le Réseau de la santé et un organisme représentatif du milieu.

Le système du transport collectif dans cette MRC fonctionne quasiment à 100 % avec des chauffeurs – bénévoles.

Depuis 2003, le fonctionnement de la Corporation se présente comme suit :

Jusqu'en avril 2009, les bureaux du regroupement des Clubs d'âge d'or et de la Corporation étaient dans le même édifice (17, rue Principale, Gracefield). Depuis mai 2009, les locaux du transport collectif se trouvent au 30, rue Principale à Gracefield.

Les heures d'ouverture du bureau sont de 8h à 16h du lundi au vendredi. La réservation doit être faite 24 heures à l'avance. Les heures de service de transport sont de 7h à 19h du lundi au vendredi. Pour des raisons médicales, un service est possible la fin de semaine.

Le départ du transport collectif a été facilité avec la coopération du regroupement des Clubs d'âge d'or de la Vallée-de-la-Gatineau et des Collines, car il disposait déjà d'une banque de bénévoles. Par la même occasion, le regroupement et la Corporation essayent de jumeler leurs demandes de transport. L'organisation du déplacement est en ce moment sous la responsabilité du regroupement des Clubs d'âge d'or, car il gère la banque des bénévoles. Le client doit faire sa demande de transport auprès de la réceptionniste de la corporation qui transfère à la répartitrice du regroupement des clubs d'âge d'or. Elle appelle les bénévoles

pour vérifier leurs disponibilités. Si un bénévole est trouvé, le regroupement du club d'âge d'or appelle soit le client pour confirmer le transport ou donne le numéro du client directement au bénévole qui appelle celui-ci pour confirmer la date et le lieu du déplacement.

La Corporation doit payer sept (7) %<sup>22</sup> des coûts de chaque déplacement au regroupement des clubs d'âge d'or pour combler leurs frais administratifs. Exemple : Les bénévoles ont effectué des déplacements pendant un (1) mois pour le transport collectif, ce qui lui coûtait 4 000 \$. À cette somme s'ajoutent 280 \$ de frais administratifs. Le tout est à payer au regroupement des clubs d'âge d'or.

### Territoire desservi

Généralement, les transports collectifs dans la région de l'Outaouais travaillent avec des chauffeurs – bénévoles pour combler la majorité des besoins en transport. Il s'agit d'un service personnalisé (de temps en temps, un jumelage de deux personnes est possible) et de porte à porte, qui est offert sur tout le territoire.

Dans la Vallée-de-la-Gatineau, la répartition du territoire entre les trois (3) différents organismes offrant de l'accompagnement-bénévole rend la compréhension du système de transport un peu plus difficile pour les citoyens qu'ailleurs et il n'est pas disponible pour tout le monde partout :

Le transport collectif partage le territoire avec l'Équipe des bénévoles de la Haute-Gatineau (à Maniwaki) et avec le regroupement des clubs d'âge d'or (à Gracefield). Le tableau suivant donne un aperçu de la situation.

TABLEAU 32 : RÉPARTITION DU TERRITOIRE ENTRE LES TROIS (3) ORGANISMES DE TRANSPORT TRAVAILLANT AVEC DES CHAUFFEURS-BÉNÉVOLES MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Organismes	Résidents du secteur nord MRC Vallée-de-la-Gatineau	Résidents du secteur sud MRC Vallée-de-la-Gatineau	Tout le territoire, sauf Maniwaki et Gracefield
Corporation des transports collectifs	Tous les motifs pour les personnes de 54 ans et moins. Tous les motifs, sauf santé, pour tout âge.	Tous les motifs pour les personnes de 59 ans et moins. Tous les motifs, sauf santé, pour tout âge.	Tous les motifs pour tout âge.
Équipe des bénévoles de la Haute-Gatineau	55 ans et plus, motifs santé		
Regroupement des clubs d'âge d'or Vallée-de-la-Gatineau et des Collines		60 ans et plus, motifs santé	

<sup>22</sup> Depuis 2008, avant 10 %.

Cette répartition signifie qu'un citoyen de Maniwaki, âgée de 55 ans et demandant un déplacement pour des motifs de santé, ne peut pas utiliser le transport collectif. La Corporation doit le référer à l'Équipe des bénévoles de la Haute-Gatineau. Par contre une personne de Maniwaki, âgé de 55 ans, demandant un déplacement pour motif loisir, ou une personne âgée de 40 ans de Maniwaki, demandant un déplacement pour motif de santé, seront transportées par la Corporation des transports collectifs. Il en est de même pour la répartition du territoire de Gracefield avec le regroupement des clubs d'âge d'or.

Les destinations hors territoire sont le CHVO à Gatineau (secteur Hull), le Centre Pierre Janet à Gatineau (secteur Hull), la SAAQ à Gatineau (secteur Hull) et à Mont-Laurier (plus proche pour les résidents de Maniwaki et Grand-Remous), l'hôpital à Montréal, le centre pour toxicomanes (à Sorel-Tracy), les hôpitaux à Ottawa, Sherbrooke et Laval, le centre de détention pour femmes à Joliette, le centre de désintoxication à Argenteuil et l'hôpital et le CLSC à l'Annonciation.

### Tarifification

La tarification pour les clients est établie selon la distance parcourue. Le Tableau 33 montre des exemples de prix. Ils sont nettement inférieurs à ceux de l'Équipe des bénévoles de la Haute-Gatineau (voir chapitre 3.3.5, page 98).

TABLEAU 33 : TARIFICATION DU TRANSPORT COLLECTIF MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Distances (aller-retour)	Tarifs	Destinations (aller-retour)
0 à 70 km	8,00 \$	Cayamant – Gracefield Ste-Thérèse-de-la Gatineau – Maniwaki Grand-Remous - Maniwaki
71 à 140 k m	10, 00 \$	Gracefield - Maniwaki Cayamant - Maniwaki
141 à 200 km	24,00 \$	Gracefield - Gatineau
201 à 350 km	30, 00 \$	Maniwaki - Gatineau
> 350 km	70,00 \$	Gracefield - Montréal

Les clients payent directement le chauffeur-bénévole qui verse l'argent au regroupement du club d'âge d'or et qui, en retour, reçoit un chèque par le Club pour le nombre de kilomètres effectués. Le Regroupement des Clubs d'âge d'or et la Corporation jumellent leur clientèle si possible. Pour ne pas mélanger les deux comptes à rendre, les feuilles de route pour le Club sont orange et celles

de la Corporation sont vertes.

Source : Corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau, 2009

TABLEAU 34 : TARIF PAYÉ AUX BÉNÉVOLES

Essence affichée	Tarif payé aux bénévoles*
1,09 \$/litre et moins	0,41 cents/km
1,10 \$ à 1,19 \$/litre	0,42 cents/km
1,20 \$ à 1,29 \$/litre	0,43 cents/km
1,30 \$ à 1,39 \$/litre	0,44 cents/km
* Après une (1) heure d'attente, le chauffeur bénévole pourra recevoir un montant supplémentaire de 0,13 \$ du kilomètre en plus, au lieu d'effectuer un double transport (aller et retour).	

Source : Corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau, mise en place en 2006 par le regroupement des corporations de transport collectif de l'Outaouais.

Les coûts de transport des bénévoles sont défrayés selon une grille tarifaire que trois (3) des quatre (4) MRC utilisent et qui s'oriente au prix d'essence affiché à la pompe.

### Véhicules utilisés

Le transport collectif dans la Vallée-de-la-Gatineau est uniquement réalisé avec les véhicules personnels des bénévoles. Dans certains cas, le transport scolaire réalise des déplacements (ex : étudiant d'enseignement effectuant un stage à une école). La Corporation est accréditée par le ministère de la Santé pour être reconnue comme centre d'action bénévole, ce qui permet le transport par accompagnement-bénévole.

Il n'y a pas d'entente avec le transport adapté ou avec le CSSS, l'utilisation des places disponibles dans ces véhicules n'est donc pas possible.

### Achalandage et clientèle

Le Tableau 35 démontre l'évolution du transport collectif en nombre de personnes déplacées et en nombre de déplacements. En 2008, 1 226 personnes sur 1 256 personnes inscrites, (voir aussi le Tableau 37 à la page 90) ont effectué 2 150 déplacements, soit 972 de moins qu'en 2005 (diminution de 31,1 %), mais 7 % de plus qu'en 2007. En même temps, le nombre de personnes déplacées a augmenté de 58 % entre 2005 et 2008. Ceci signifie que les déplacements par personne ont diminué en moyenne de 4 à 1,8: donc une clientèle grandissante qui profite du service offert, mais moins souvent.

TABLEAU 35 : ÉVOLUTION DU TRANSPORT COLLECTIF MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Municipalités	2005		2006		2007		2008		Variation entre 2005 et 2008	
	nb pers.	nb déplac.	nb pers.	nb déplac.	nb pers.	nb déplac.	nb pers.	nb déplac.	nb pers.	nb déplac.
<b>TRANSPORT COLLECTIF</b>										
Aumond	15	160	18	121	15	82	28	88	86,7%	-45,0%
Blue-Sea	23	60	32	112	53	97	65	113	182,6%	88,3%
Bois-Franc	0		2	18	1	2	0	0		
Bouchette	14	73	15	41	24	58	29	56	107,1%	-23,3%
Danford Lake*					2	4	0	0		
Déléage	18	46	9	35	6	10	13	42	-27,8%	-8,7%
Denholm	2	2	1	2	1	2	0	0	-100,0%	-100,0%
Egan Sud	0		0	0	1	2	2	2		
Gracefield	221	835	124	383	339	720	426	766	92,8%	-8,3%
Grand-Remous	50	117	28	52	54	72	38	50	-24,0%	-57,3%
Kazabazua	15	54	23	50	37	61	87	150	480,0%	177,8%
Lac-Cayamant	157	461	106	325	108	206	112	201	-28,7%	-56,4%
Lac-Sainte-Marie	31	156	31	78	55	116	49	99	58,1%	-36,5%
Low-Venosta	46	129	13	18	38	112	11	22	-76,1%	-82,9%
Maniwaki	111	631	192	594	230	302	288	411	159,5%	-34,9%
Messines	55	259	56	131	34	52	23	40	-58,2%	-84,6%
Montcerf-Lytton	8	54	7	139	0	0	37	80		48,1%
Ste-Thérèse	8	85	16	97	37	102	18	30	125,0%	-64,7%
<b>TOTAL</b>	<b>774</b>	<b>3122</b>	<b>673</b>	<b>2196</b>	<b>1035</b>	<b>2000</b>	<b>1226</b>	<b>2150</b>	<b>58,4%</b>	<b>-31,1%</b>
Dépl. / personne	4,0		3,3		1,9		1,8			

Source : Demandes de transport 2005 à 2008, Corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau

\* : Les déplacements pour les clients de Danford Lake (MRC Pontiac) ont été effectués par un bénévole de la Vallée-de-la-Gatineau qui demeure à proximité du client, contrairement aux bénévoles disponibles de la MRC Pontiac.

La Corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau a fixé des priorités et des critères d'utilisation pour les déplacements :

TABLEAU 36 : PRIORITÉS AU TRANSPORT COLLECTIF MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

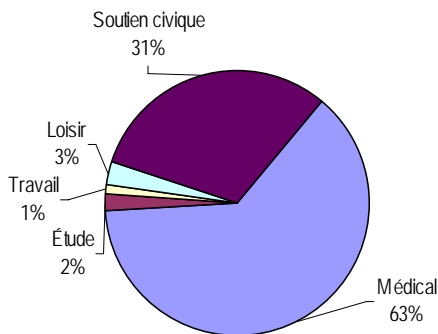
Priorité	Motif	Fréquence
1	Santé : tous les usagers qui ne peuvent bénéficier des services déjà existants	Aucune restriction
2	Étude, projet de formation à l'emploi, stage d'étude et entrevue	Clients du CLE : aucune restriction Prioriser les autobus scolaires
3	Travail et stage rémunéré au travail	Service pendant 1 semaine
4	Loisirs et culture	1 fois par mois
5	Soutien civique :	
	- Achat des biens essentiels	2 fois par mois (transports regroupés)
	- Services gouvernementaux et parapublics et d'autres cas d'exception	Selon les disponibilités financières

Source : Demandes de transport 2005 à 2008, Corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau

Les gens voyageant pour des motifs de santé ont la priorité. La deuxième priorité est le transport pour les études et projets de formation à l'emploi, des entrevues, etc. Pour ces dernières demandes, la Corporation travaille en collaboration avec le centre local d'emploi qui envoie leurs clients au transport collectif; les

autobus scolaires sont priorisés pour effectuer ces déplacements. Le transport ayant comme motif le travail ou un stage rémunéré (troisième priorité) est assuré pendant une semaine par client. Par la suite, la personne doit se trouver un autre moyen de transport. Les sorties de loisir et culture sont généralement permises une (1) fois par mois et arrivent au quatrième rang de priorité. Le soutien civique arrive au cinquième rang et est prévu deux (2) fois par mois et en transport regroupé pour les achats des biens essentiels. Les autres raisons (services gouvernementaux et parapublics) sont accessibles selon les disponibilités financières de la Corporation.

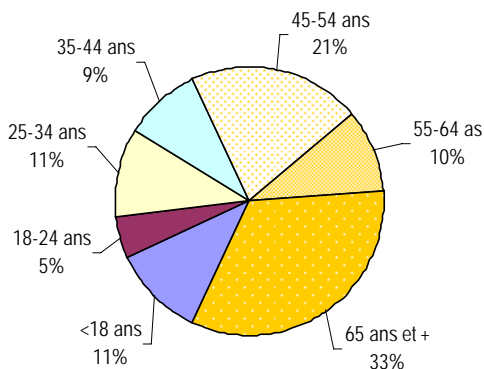
FIGURE 15 : MOTIFS DE DÉPLACEMENTS TRANSPORT COLLECTIF MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU



Sources : Rapport d'exploitation 2007 et 2008, Corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau

Les déplacements pour des raisons médicales restent en tête, comme dans toutes les autres MRC, dans la Vallée avec 63 %, suivis par les déplacements pour des motifs soutien civique avec 31 %. Malgré leur priorisation, les déplacements ayant les motifs travail, étude et loisir ne sont pas très élevée (1 % à 3 %); la demande étant faible. Ceci peut s'expliquer entre autres par l'âge des personnes inscrites au transport collectif. La figure suivante visualise la répartition des groupes d'âges.

FIGURE 16 : GROUPES D'ÂGE EN TRANSPORT COLLECTIF MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU



Deux tiers de la clientèle du transport collectif ont atteint 45 ans et plus, dont un tiers a 65 ans et plus. Les autres groupes d'âges se partagent le dernier tiers de façon équilibrée.

Sources : Rapport d'exploitation 2007 et 2008,

Le Tableau 37 présente le nombre de personnes inscrites au transport collectif par municipalité et par rapport à sa population. Gracefield, siège social de la Corporation du transport collectif, compte le plus de membres, soit 449 personnes. Ceci signifie que plus de 18 % de la population de Gracefield est inscrite au transport collectif. Ceci s'explique par plusieurs faits : premièrement, le regroupement des clubs d'âge d'or de la Vallée-de-la-Gatineau et des Collines est également situé à Gracefield et leur clientèle est utilisatrice des deux (2) systèmes de transport, car le transport collectif assume, pendant environ le quart de l'année, le transport pour le regroupement dont le budget de transport est épuisé. Deuxièmement, les résidents de Maniwaki sont, pour le motif santé, desservi par l'Équipe des bénévoles de la Haute-Gatineau, et troisièmement, Gracefield est beaucoup plus rural que Maniwaki ce qui explique le besoin en transport qui ne peut pas être facilement comblé par un autre moyen de transport (taxi, vélo, marche). Les municipalités de Kazabazua et Cayamant comptent également un bon pourcentage de leurs résidents (11,6 % et 14,2 %) parmi les membres du transport collectif en 2008.

Selon la politique de la Corporation, les destinations dépendent de l'origine du client et du motif du voyage. Ceci veut dire que pour des déplacements avec motif soutien civique (ex. : achats des biens essentiels) par exemple, une personne de Gracefield ou des alentours, ne peut pas exiger un voyage vers Maniwaki si elle peut combler ses besoins à Gracefield. Il s'agit d'une question de coût et de disponibilité de bénévoles.

TABLEAU 37 : CLIENTÈLE SELON LES PERSONNES INSCRITES

Municipalités	Population	Clientèle en 2007	% de la population inscrite	Clientèle en 2008	% de la population inscrite
Aumond	807	15	1,86%	23	2,85%
Blue-Sea	629	63	10,02%	61	9,70%
Bois-Franc	444	1	0,23%	0	0,00%
Bouchette	727	29	3,99%	32	4,40%
Déléage	1 931	7	0,36%	16	0,83%
Denholm	602	1	0,17%	0	0,00%
Egan Sud	527	1	0,19%	2	0,38%
Gracefield	2 438	364	14,93%	449	18,42%
Grand-Remous	1 216	59	4,85%	40	3,29%
Kazabazua	880	40	4,55%	102	11,59%
Lac-Cayamant	819	112	13,68%	116	14,16%
Lac-Ste-Marie	651	61	9,37%	49	7,53%
Low-Venosta	919	42	4,57%	13	1,41%
Maniwaki	4 026	234	5,81%	272	6,76%
Messines	1 608	37	2,30%	23	1,43%
Montcerf-Lytton	725	0	0,00%	36	4,97%
Ste-Thérèse	315	25	7,94%	22	6,98%
<b>TOTAL</b>	<b>19 264</b>	<b>1 091</b>	<b>5,66%</b>	<b>1 256</b>	<b>6,52%</b>

Source : Rapport d'exploitation 2007 et 2008, Corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau

## Budget 2008

En 2008, l'organisme a reçu 100 000 \$ de subvention de la part du MTQ, 25 000 \$ de la MRC, 41 661 \$ des clients, 10 138 \$ d'autres ministères (ex. : CLE) et 916 \$ de différentes sources, ce qui donnait un total de 177 715 \$. Les dépenses administratives s'élevaient à 55 055 \$ et les coûts d'exploitation ont totalisé 86 520 \$ pour un total de 141 575 \$.

TABLEAU 38 : BUDGET 2008 DU TRANSPORT COLLECTIF VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Sources des revenus	\$	%	Dépenses	\$	%
MTQ	100 000 \$	56,3 %	Frais d'exploitation	86 520 \$	61,1 %
Clients	41 661 \$	23,5 %	Frais administratifs	55 055 \$	38,9%
MRC	25 000 \$	14,1 %			
Autres subventions	10 138 \$	5,6 %			
Intérêts et autres	916 \$	0,5%			
<b>TOTAL</b>	<b>177 715 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>TOTAL</b>	<b>141 575 \$</b>	<b>100 %</b>

Source : Rapport d'exploitation 2007 et 2008, Corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau

En 2008 le transport collectif est venu en aide au regroupement du club d'âge d'or dès que les subventions accordées au Club furent épuisées. Selon le directeur général, le transport collectif a permis environ trois (3) mois de service à ces personnes âgées qui sont habituellement transportées par le regroupement des clubs d'âge d'or. Pour 2009, le regroupement a déjà fait une demande auprès du transport collectif pour quatre (4) mois de service.

### 3.3.3 Transport adapté

La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a déclaré compétence sur le transport adapté en 1990. Le mandat est confié à l'organisme sans but lucratif, le transport adapté de la Vallée-de-la-Gatineau qui a son siège social à Grand-Remous. La carte 10 à la page 107 visualise, entre autres, les circuits du transport adapté.

## Fonctionnement administratif

À part la municipalité de Denholm, toutes les municipalités sont desservies. La municipalité de Denholm réalise du transport adapté dans le cadre du volet souple (voir explication « volet souple », annexe 1). Le service est, en ce moment, donné par une particulière (chauffeur - bénévole) qui est payée à 50 cents le kilomètre. La MRC finance le transport adapté pour les 17 municipalités à l'aide des quotes-parts municipales.

Le service est donné pendant 52 semaines par année de 6h à 19h du lundi au vendredi. La grandeur du territoire exige cependant que l'autobus parte de Low avant 6h du matin. Des sorties de groupe sont organisées environ dix (10) fois par année, et ce, les samedis. Il n'y a pas de transport individuel la fin de semaine.

Le délai de réservation est de 24 heures pour un déplacement sur les circuits réguliers et de 48 heures pour un déplacement en dehors des circuits réguliers. Le bureau de répartition est ouvert de 6h le matin à 16h l'après-midi. Une boîte vocale permet de laisser un message en cas d'annulation. La directrice générale prend les messages vers 20h et informe les chauffeurs en cas d'un changement de route pour le lendemain. Elle est la seule personne qui travaille, à temps plein, pour l'organisme. Le conseil d'administration est composé de sept (7) personnes : une présidente, le préfet de la MRC, le maire de Gracefield, une éducatrice du Pavillon du Parc, une représentante des personnes handicapées, le directeur de l'Atelier Boisrec et une représentante de la population.

### Territoire desservi

Le transport adapté offre trois (3) circuits fixes par semaine, du lundi au jeudi, qui desservent principalement quatre (4) établissements (Boisrec, Caro, Centre Jean Bosco et l'école Saint-Eugène). À ce jour, un (1) seul circuit existe le vendredi parce qu'il n'y a pas assez de déplacement cette journée. Si nécessaire, l'organisme est disposé à ajouter un (1) ou deux (2) circuits.

- ✦ Circuit 1 : Low (5h45), Wright – route 105 – Bouchette – Blue Sea – Messines – route 105 – Maniwaki – destinations finales (vers 7h50);
- ✦ Circuit 2 : Northfield (6h) – Bouchette - Sainte-Thérèse de la Gatineau – Déléage – Maniwaki - destinations finales (vers 7h50);
- ✦ Circuit 3 : (Montcerf-Lytton 6h) – Grand-Remous (7h) – Bois-Franc – Egan Sud - Maniwaki – destinations finales (7h50).

L'heure de l'arrivée des transporteurs à Maniwaki est approximativement 7h50. Le débarquement des gens de l'extérieur débute à 7h50 afin de libérer des places pour la clientèle de Maniwaki. Le débarquement de toute la clientèle est terminé vers 8h 30.

Les embarquements pour les retours débute entre 14 h 45 et 16 h. Les mardis et mercredis soirs, des activités de peinture et de karaté sont offertes auxquelles plusieurs clients participent. Pour ces journées, les

autobus partent une première fois vers 14h45 pour les usagers qui ne participent pas aux activités et une deuxième fois vers 18h15, avec deux (2) circuits desservant le secteur sud et le secteur nord de la MRC. Ces journées-là, il y aurait de la place dans les circuits de retour pour accommoder d'autres personnes ayant un besoin de transport.

Les autobus sont peu utilisés entre 9h30 et 14h30 du lundi au jeudi; quelques voyages occasionnels peuvent s'ajouter par semaine. Le vendredi, seulement un (1) autobus avec une douzaine de personnes fait un circuit qui ressemble au circuit 1. Il amène la clientèle qui travaille chez Boisrec et Caro qui sont ouverts cinq (5) jours par semaine. Les autres personnes ont majoritairement une semaine de quatre (4) jours.

L'organisme exprime un besoin pour un quatrième véhicule afin de mieux desservir la partie sud (Low) du territoire. Les voyages pour la clientèle en provenance de Low sont très longs avant d'arriver à Maniwaki (deux (2) heures). Mais le budget ne semble pas être suffisant pour négocier un quatrième véhicule.

D'autres destinations, hors territoire, sont La Pêche (Wakefield) et Gatineau.

## Tarification

Le coût est de 2,45 \$ par déplacement, pour n'importe quelle distance à l'intérieur de la MRC. Le client peut payer comptant ou acheter une carte de poinçons pour 20 déplacements (49 \$) ou une passe mensuelle à 89 \$ qui permet l'utilisation pour un mois précis sans restriction pour les motifs ou le nombre de déplacements. Environ 30 % des clients utilisent un laissez-passer mensuel.

Pour des voyages hors territoire, le client doit déboursier 35 \$ pour le transport (aller-retour). Le déplacement peut se réaliser uniquement un vendredi, car les minibus sont peu utilisés. Ce service est disponible seulement pour des personnes en fauteuil roulant qui ont des rendez-vous médicaux et les destinations sont limitées à Gatineau et Mont-Laurier.

## Véhicules utilisés

L'organisme est muni de trois (3) minibus à forfait avec le transporteur P. Michaud : un véhicule (1) avec neuf (9) places, dont une (1) place pour un fauteuil roulant et deux autres véhicules avec 16 places, dont deux (2) pour des fauteuils roulants. Le prix établi avec le transporteur est de 1,45 \$ par kilomètre (plus taxes).

Pour l'instant, il n'y a pas d'entente avec le transport collectif pour offrir les places disponibles dans leurs véhicules aux clients faisant appel au transport collectif.

Une compagnie de taxi de Maniwaki (Central taxi) réalise quelques déplacements pour des clients qui ont un horaire qui ne correspond pas aux horaires des circuits réguliers. Les demandes sont étudiées cas par cas. L'organisme paie le prix du taximètre.

### Achalandage et clientèle

En 2008, 200 personnes étaient admises, dont 100 avaient utilisé le service au moins une (1) fois dans l'année.

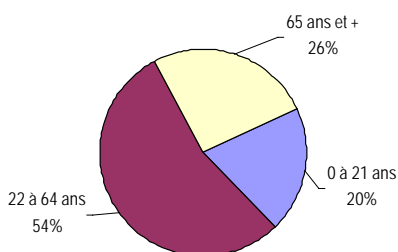
La corporation du transport adapté a réalisé 25 043 déplacements en 2008, dont 90,2 % faisaient partie des transports réguliers. La quasi-totalité des déplacements se réalise à l'intérieur de la MRC.

TABLEAU 39 : DÉPLACEMENTS TRANSPORT ADAPTÉ MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Transport adapté	Déplacements 2008	%
Déplacements totaux	25 043	100 %
Déplacements réguliers	22 583	90,2%
Déplacements occasionnels	2 460	9,8 %
Déplacements hors territoire	18	0,1 %
Déplacements locaux	25 025	99,9%

Source : Corporation du transport adapté Vallée-de-la-Gatineau

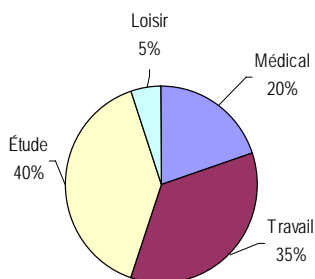
FIGURE 17 : GROUPES D'ÂGE AU TRANSPORT ADAPTÉ VALLÉE-DE-LA-GATINEAU



Un quart des personnes admises ont besoin d'un fauteuil roulant (49), 38 % sont enregistrées comme ayant une déficience intellectuelle. La répartition des groupes d'âge est comme suit : 20 % = 0 à 21 ans, 54 % = 22 à 64 ans et 26 % = 65 ans et plus.

Source : Corporation du transport adapté Vallée-de-la-Gatineau

FIGURE 18 : MOTIFS DE DÉPLACEMENTS EN TRANSPORT ADAPTÉ MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU



Source : Transport adapté MRC Vallée-de-la-Gatineau

Sur le territoire de la MRC, il existe deux établissements qui offrent des ateliers de travail pour des personnes handicapées (Centre Jean Bosco à Maniwaki et l'Atelier de Boisrec à Délage). Le transport adapté assure le transport pour les personnes travaillant à ces endroits. Selon les statistiques du Centre Jean Bosco, le projet d'intégration et le plateau de travail demandent le plus de transport par année pour une clientèle de 18 et 64 ans. Les participants viennent surtout de

Maniwaki, du sud de la MRC et de Délage et Sainte-Thérèse. L'école Saint-Eugène accueille également des personnes handicapées, la majorité en provenance du sud de la MRC (Source : Centre Jean Bosco).

C'est la municipalité de Maniwaki qui comptait le plus de déplacements en 2008 (13 158), suivie par Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau (2 464) et Messines (2 359). En moyenne, 1,3 déplacement par habitant a été effectué. Les municipalités de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Maniwaki, Bois-Franc et Messines dépassent cette moyenne.

TABLEAU 40 : DÉPLACEMENTS EN TRANSPORT ADAPTÉ 2008, MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Municipalités desservies	Population	Déplacements	Déplacements / population
Aumond	807	96	0,1
Blue Sea	629	165	0,3
Bois-Franc	444	1 235	2,8
Bouchette	727	399	0,5
Cayamant	819	84	0,1
Délage	1 931	1 155	0,6
Egan-Sud	527	680	1,3
Gracefield	2 438	1 584	0,6
Grand-Remous	1 216	470	0,4
Kazabazua	880	0	0
Lac-Sainte-Marie	651	58	0,1
Low	919	606	0,9
Maniwaki	4 026	13 158	3,3
Messines	1 608	2 359	1,5
Montcerf-Lytton	725	530	0,7
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	315	2 464	7,8
<b>TOTAL</b>	<b>18 658</b>	<b>25 043</b>	<b>1,3</b>

Source : Corporation du transport adapté Vallée-de-la-Gatineau

## Budget 2008

Le budget du transport adapté s'élevait à 343 984 \$ en 2008, dont 222 687 \$ de subvention du MTQ, 48 826 \$ des clients réguliers et 72 471 \$ de contributions municipales à travers les quotes-parts. Les dépenses ont atteint 335 590 \$, dont 295 249 \$ pour le contrat du minibus et 2 785 \$ pour le contrat avec le taxi régulier. Les dépenses administratives ont totalisé 37 556 \$. Ceci donne un solde positif de 8 394 \$ pour 2008. L'organisme souhaiterait recevoir plus de subventions afin d'acquérir un autre véhicule qui permettrait de desservir davantage la partie sud du territoire (Low, Denholm, etc.).

TABLEAU 41 : BUDGET 2008 DU TRANSPORT ADAPTÉ MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Sources des revenus	\$	%	Dépenses	\$	%
MTQ	222 687 \$	46,5 %	Frais d'exploitation	298 034 \$	96,2 %
Clients	48 826 \$	15,9 %	Frais administratifs	37 556 \$	3,8 %
Municipalités	72 471 \$	19,2 %			
Autres ministères		13,2 %			
Autres sources		5,2 %			
<b>TOTAL</b>	<b>343 984 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>TOTAL</b>	<b>335 590 \$</b>	<b>100 %</b>

Source : Transport adapté de la Vallée-de-la-Gatineau

### 3.3.4 Regroupement des clubs d'âge d'or de la Vallée-de-la-Gatineau et des Collines

Le Regroupement des clubs d'âge d'or de la Vallée-de-la-Gatineau et des Collines existe depuis 1980 et est situé à Gracefield. Un deuxième bureau existait à Sainte-Cécile-de-Masham, il est fermé depuis janvier 2009. L'organisme sans but lucratif offre, entre autres, du transport aux personnes de 60 ans et plus et aux personnes en perte d'autonomie, envoyées par le CSSS, pour des rendez-vous médicaux seulement.

#### Fonctionnement

Deux (2) personnes travaillent à temps plein pour le regroupement (la secrétaire-répartitrice et la directrice générale). Il s'ajoute une cinquantaine de bénévoles qui effectuent les transports et un conseil d'administration de sept (7) personnes, composé de deux (2) représentants des clubs d'âge d'or des secteurs nord, centre et sud du territoire et de la direction générale du regroupement.

Le bureau du regroupement est ouvert entre 8h et 16h du lundi au vendredi. Le client doit réserver son déplacement la veille avant 16h. La répartitrice cherche un chauffeur-bénévole pour le déplacement demandé. Le bénévole qui effectuera le transport reçoit un numéro d'autorisation pour le transport et appelle

le client pour coordonner le lieu et l'heure de départ. Malgré la fermeture du bureau dans les Collines, la clientèle peut encore rejoindre le regroupement au même numéro de téléphone qu'avant; les appels arrivent au bureau de Gracefield d'où le transport est organisé.

Les transports sont limités à deux (2) visites médicales par mois à cause des contraintes budgétaires. Pour un troisième voyage, c'est le transport collectif qui le prend en charge. Dans la pratique, le client ne s'aperçoit pas de ce fait, car la répartition du transport collectif est faite par le regroupement, lequel utilise les mêmes chauffeurs-bénévoles pour sa clientèle que pour la clientèle du transport collectif.

### Territoire desservi

Le territoire couvre les municipalités entre Bouchette et Low et inclut également les municipalités de Chelsea et Wakefield dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Cependant, il y a des chauffeurs-bénévoles sur tout le territoire de la MRC, ce qui permet au transport collectif d'offrir un service qui couvre la MRC au complet.

### Tarification

Les clients doivent déboursier 0,20 \$ par kilomètre parcouru. Pour un déplacement vers Gatineau, il s'agit d'un prix fixe de 30 \$.

Le chauffeur-bénévole reçoit les 0,20 \$ par kilomètre du client qui paie le bénévole directement et 0,26 \$ par kilomètre sont rajoutés par le regroupement. Ainsi, pour les courtes distances, ses transports sont défrayés à 0,46 \$ le kilomètre. Cela signifie qu'à partir de 65 km et plus, le bénévole reçoit moins que 0,46 \$ par kilomètre. Un voyage aller-retour de Bouchette à Gatineau (220 km) sera défrayé à 0,14 \$ le kilomètre.

### Achalandage et clientèle

Le regroupement des clubs d'âge d'or a réalisé 4 473 voyages (aller-retour) et a ainsi transporté 4 934 personnes en 2008. Étant donné que l'organisme compte un (1) voyage pour un (1) aller-retour, le nombre de déplacements (pour des fins de comparaison avec les autres organismes) s'élève à 8 946.

Gatineau est la destination numéro 1 avec 1 877 clients (1 779 voyages, taux de jumelage 1,05) ce qui représente 42 % de la demande totale en 2008. Maniwaki arrive au deuxième rang avec 20 % de la clientèle. 15,1 % de la clientèle demandent un transport vers La Pêche/Wakefield, 11, 5 % ont comme destination Gracefield et 7,7 % se dirigent vers Ottawa.

Les personnes de 65 ans et plus représentent 40,6 % de la clientèle, suivies par le groupe d'âge de 45 à 64 ans avec 38,9 %. 20,5 % de la clientèle ont 44 ans et moins.

Ce sont les motifs « divers » (soutien civique, CLSC, centre de jour, optométriste, dentiste, La Ressource, etc.) qui figurent au premier rang (43,5 %) des déplacements, suivis par les visites aux hôpitaux à Gatineau/Ottawa et Maniwaki (32,1 %) et les rendez-vous avec les médecins spécialisés (16,5 %).

### Budget 2008

Le regroupement se finance avec l'aide de l'Agence de Santé qui lui a versé environ 132 000 \$ en 2008. L'organisme s'occupe également de la cafétéria scolaire de Gracefield, les gains (environ 3 000 \$ en 2008) sont utilisés pour financer le secteur transport du regroupement.

### 3.3.5 L'Équipe des bénévoles de la Haute-Gatineau

L'organisme, situé à Maniwaki, existe depuis 1983 et est constitué comme œuvre de bienfaisance. Sa mission est d'offrir un service de transport-accompagnement pour des rendez-vous médicaux aux personnes âgées de 55 ans et plus et aux bénéficiaires de l'aide sociale.

### Fonctionnement

L'organisme possède une licence de transport émise par le CTQ. Elle sera à renouveler en 2010. Les transports se font à l'aide d'une douzaine de bénévoles qui accompagnent les clients à leurs rendez-vous.

L'Équipe des bénévoles de la Haute-Gatineau est dirigée par une directrice, une adjointe administrative et un conseil d'administration de cinq (5) personnes. Les bénévoles au nombre de douze réalisent les transports, sept jours sur sept. Ils sont disponibles en tout temps. Les heures d'ouvertures du bureau sont de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi et les appels sont pris à distance les fins de semaine.

Les clients doivent réserver un transport 24 heures à l'avance (la veille). Il y a la possibilité de laisser un message sur la boîte vocale de l'organisme à toute heure. Le personnel prend les appels à distance la fin de semaine et les soirs pour s'assurer qu'il n'y a pas d'ajout ou d'annulation pour le lendemain.

## Territoire desservi

L'Équipe des bénévoles de la Haute-Gatineau offre un transport de porte à porte pour les résidants de 55 ans et plus habitant Maniwaki et les municipalités d'Aumond, Déléage, Sainte-Thérèse de Gatineau, Egan Sud, Bois Franc, Montcerf-Lytton, Grand-Remous, Messines et Farley.

## Tarifcation

Les coûts de transport pour les clients admissibles sont de 7 \$ à l'intérieur de Maniwaki et les alentours et, par exemple, de 30 \$ entre Montcerf-Lytton et Gracefield. Le tarif pour les transports entre Maniwaki et Gatineau est de 40 \$, 155 \$ est le tarif pour Montréal. Lors d'un transport d'un autre patient, si une demande est faite pour ramener un fauteuil roulant de La Ressource au domicile d'une personne à Maniwaki, l'organisme charge 10 \$. Un accompagnateur admis par l'organisme doit déboursier un surplus (entre 2 \$ à Maniwaki, 10 \$ pour Hull, Gatineau ou Ottawa et 20 \$ pour Montréal). Les tarifs demandés aux clients sont considérés comme des dons afin d'aider l'organisme à défrayer les frais de transport. Un reçu pour le don est remis à l'usager. Ces dons sont déductibles d'impôt. Les transports pour les clients de l'aide au dernier recours sont payés par le CLE.

Les frais de déplacements remboursés aux bénévoles sont défrayés à raison de 45 cents le kilomètre. L'administration, lors de la coordination journalière des transports, transmet les coordonnées du client aux bénévoles ainsi que le tarif qu'ils doivent demander selon une grille tarifaire fixe déjà établie. Le bénévole remet l'argent et les reçus par la suite à l'organisme à la fin de chaque mois.

## Achalandage et clientèle

L'organisme a vu augmenter son achalandage entre 2004 et 2008 d'environ 800 déplacements. Pour le dernier exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009, 333 transports de plus ont été effectués pour les personnes âgées. Du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009, les bénévoles ont effectué un total de 2 572 voyages pour 1 596 clients. La majorité des déplacements était réalisée localement (à Maniwaki et les alentours 51,6 %), suivie par la destination Gatineau (secteur Hull) et Ottawa (37 %). La moitié de la clientèle reçoit l'aide de dernier recours.

Plus des deux tiers de leur clientèle sont des femmes et 42 % des clients ont 65 ans et plus. Finalement, 66 % des transports accompagnements effectués par nos bénévoles ont comme destination un hôpital (Maniwaki, Gatineau, Ottawa, Montréal, St-Jérôme, Mont-Laurier).

## Budget 2008

En 2008, les clients ont contribué à la hauteur de 11,2 % au fonctionnement de l'organisme. L'Agence de santé et des services sociaux a contribué à 36,2 %. Un pourcentage de 47,2 % constitue les frais de transports défrayés par le CLE. Centraide Outaouais a donné 10 000 \$ (5,2 %). L'organisme a fermé ses comptes en 2008 avec un solde positif de 10 890 \$. Pour 2009, il prévoit un déficit de 21 113 \$.

TABLEAU 42 : BUDGET 2008 DE L'ÉQUIPE DES BÉNÉVOLES DE LA HAUTE-GATINEAU

Sources des revenus	\$	%	Dépenses	\$	%
Agence de santé	69 355 \$	36,2%	Frais d'exploitation	113 793 \$	62,9 %
CLE	90 632 \$	47,2 %	Frais administratifs	67 131 \$	37,1 %
Don Centraide	10 000 \$	5,2 %			
Dons utilisateurs	21 463 \$	11,2 %			
Autres sources	364 \$	0,2%			
<b>TOTAL</b>	<b>191 814 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>TOTAL</b>	<b>180 924 \$</b>	<b>100 %</b>

Source : Équipe des bénévoles de la Haute-Gatineau

### 3.3.6 Transport du centre de santé et services sociaux Vallée-de-la Gatineau

Le CSSS à Maniwaki offre des activités aux centres de jour de la région à Low, Gracefield et Maniwaki une (1) à trois (3) fois par semaine pour les personnes de 55 ans et plus et pour des personnes en perte d'autonomie. Ainsi, le lundi est réservé pour les citoyens de la municipalité de Low, le mardi pour Gracefield et du mercredi au vendredi, les activités se tiennent à Maniwaki. Pour ces activités, les employés du CSSS se déplacent vers les centres de jour avec un véhicule adapté de 10 à 15 places pour amener la clientèle inscrite aux activités de leur centre de jour respectif. Les transports se font entre 8 h le matin et 16 h l'après-midi. Plusieurs employés possèdent un permis pour conduire le véhicule adapté. Au courant de l'année 2008, le CSSS Vallée-de-la-Gatineau a effectué 3 131 déplacements vers les différents centres de jour.

Le soir de la semaine et les fins de semaine, les véhicules ne sont pas utilisés.

### 3.3.7 Transport scolaire

La MRC Vallée-de-la-Gatineau est entièrement desservie par la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, située à Maniwaki.

Les niveaux préscolaire, primaire et secondaire sont desservis par le transport scolaire. Il n'y a aucune obligation de transport pour les établissements couvrant l'éducation aux adultes, la formation professionnelle

et le Cégep. Toutefois, si un élève de ces établissements demande un transport et qu'il convient aux heures et trajets existants, un embarquement est possible. Actuellement en ce qui concerne le Cégep, il y a très peu de jumelage, car les circuits scolaires ne correspondent pas aux horaires des cours.

Comme décrit dans le chapitre sur la MRC Pontiac, la Commission a 93 véhicules sous contrat, répartis entre 14 transporteurs. Contrairement à la MRC Pontiac, les élèves du primaire et du secondaire de la MRC Haute-Gatineau voyagent dans les mêmes autobus, répartis sur 55 autobus et trois (3) berlines. Trois (3) véhicules adaptés sont disponibles (avec rampe).

### Territoire desservi

Les cours débutent généralement à 8h45. Les écoles primaires en périphérie de Maniwaki et Gracefield commencent vers 8h00 afin de permettre aux autobus de se rendre aux écoles secondaires à Gracefield et Maniwaki pour 8h45. Les écoles primaires à Gracefield et à Maniwaki commencent à 8h30 et 8h35 au lieu de commencer à 8h45. Les écoles sont desservies par bassin d'enseignement et couvrent la presque totalité des rangs autour de chaque école. Les véhicules scolaires adaptés réalisent les trajets suivants :

- ✦ Autobus 1 : Cayamant - Bouchette - Maniwaki et Maniwaki - Bois-Franc;
- ✦ Autobus 2 : Montcerf-Lytton - Maniwaki;
- ✦ Autobus 3 : Déléage - Maniwaki - Egan-Sud.

Pour la municipalité Low, au sud de la MRC, il y a une entente avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais qui amène certains élèves de Low vers des établissements scolaires à La Pêche (MRC des Collines-de-l'Outaouais).

En dehors des circuits réguliers, deux (2) autobus circulent sur le territoire dans l'après-midi, transportant des élèves qui participent aux activités parascolaires. Selon les informations de la Commission scolaire, ces véhicules ne dépassent pas la moitié de leur capacité en nombre d'utilisateurs. Les trajets sont les suivants :

Les lundis et mercredis :

- ✦ Maniwaki (17h) – Messines (17h15) – Blue-Sea (17h25) – Gracefield (17h35) – Bouchette (17h45);
- ✦ Maniwaki (17h) – Bois-Franc (17h10) – Montcerf (17h18) – Grand-Remous (17h35);
- ✦ Maniwaki (17h) – Déléage (17h08) – Aumond (17h20) – Ste-Thérèse de la Gatineau (17h45).

Les mardis et jeudis :

- # Gracefield (17h) – Lac-Ste-Marie (17h20);
- # Gracefield (17h) – Blue Sea (17 h 10) – Cayamant (17h30);
- # Gracefield (17h) – Bouchette (17h13).

### 3.3.8 Autobus interurbains

Il y a deux (2) transporteurs privés qui offrent du service sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau vers la région métropolitaine.

#### Lemens

C'est le transporteur Lemens qui assure le transport interurbain sur le territoire de la MRC. Du lundi au vendredi, un autobus scolaire modifié (siège type coach) avec 25 places part de Maniwaki à 5h00 vers Gatineau (secteur Hull) et vers Ottawa (arrivée à 7h15). À la hauteur de Kazabazua, une affiche rouge avec numéro de téléphone invite les travailleurs à essayer ce mode de transport. À cet endroit, un transfert se fait et les clients montent dans un autobus de type voyageur à 46 places qui poursuit le voyage en desservant Low, Alcove et Wakefield. Le retour a lieu à 15h50 d'Ottawa pour arriver à 18h30 à Maniwaki (en hiver vers 18h45). Le trajet est d'environ 140 km.

La tarification dépend de la longueur du trajet. Des billets simples, des allers-retours, des passes hebdomadaires et des laissez-passer mensuels sont offerts à bord de l'autobus. Le tableau suivant donne des exemples pour la destination Ottawa.

TABLEAU 43 : EXEMPLES DE TARIFS AUTOBUS LEMENS  
VERS OTTAWA VIA GATINEAU

De	Maniwaki	Gracefield	Wakefield
Billet simple	22 \$	16 \$	8 \$
Journée (aller-retour)	44 \$	32 \$	16 \$
Semaine	110 \$	90 \$	55 \$
Mois	400 \$	320 \$	200 \$

Source : Autobus Lemens, 2009

Entre Maniwaki et Kazabazua, de 8 à 15 clients sont transportés quotidiennement. Arrivé à Ottawa, le transporteur compte en moyenne entre 32 à 35 clients, de temps en temps jusqu'à 41 personnes. Selon le nombre d'appels reçus, le transporteur s'attend à une augmentation de son achalandage pour la saison d'automne 2009.

## Greyhound

Une ligne de Greyhound traverse le territoire de Grand-Remous à Ottawa (170 km). Cette ligne a une correspondance avec celle de l'Autobus Maheux qui continue le trajet à partir de Grand-Remous vers l'Abitibi-Témiscamingue. Greyhound emprunte la route 105 et arrête plusieurs fois sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau et ensuite dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Le circuit n'est cependant pas intéressant pour ceux qui souhaitent faire un aller-retour dans une journée; le Tableau 44 donne les heures de passage pour les municipalités principales.

Les tarifs varient également selon la distance parcourue et selon le type de billet. Le premier prix affiché dans le Tableau 45 concerne les billets non-remboursables<sup>23</sup>. Pour la même distance parcourue, un client voyageant avec Greyhound paie au moins quatre dollars (4 \$) de plus qu'avec le transporteur Lemens.

Cette ligne de transport n'est pas très achalandée. À cet effet, Greyhound a déposé une demande de retrait du service auprès de la CTQ.

TABLEAU 44 : CIRCUITS INTERURBAINS GREYHOUND MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
VERS OTTAWA VIA GATINEAU

Arrêts (exemplaires)	Aller	Aller	Retour	Retour
	Tous les jours	Vendredi et dimanche	Tous les jours	Vendredi et dimanche
Grand Remous	13h00	18h30	11h45	17h35
Maniwaki	13h33	19h00	11h18	17h08
Gracefield	14h16	19h39	10h32	16h22
Low	14h45	20h12	9h54	15h44
Wakefield	15h05	20h27	9h26	15h24
Gatineau	15h44	21h23	9h00	14h50
Hull	16h05	21h30	8h45	14h35
Ottawa	16h25	21h45	8h30	14h20

Source : [www.greyhound.com](http://www.greyhound.com), 2009

Départ	Arrivé
--------	--------

<sup>23</sup> Greyhound offre deux (2) catégories de billets : les billets remboursables sont environ 3 \$ plus chers que les billets non-remboursables.

TABLEAU 45 : EXEMPLES DE TARIFS GREYHOUND ENTRE MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET OTTAWA VIA GATINEAU

De	Maniwaki	Gracefield	Low
Billet simple	28,50 \$	23,40 \$	18,40 \$
Journée (aller-retour)	52 \$	46,80 \$	36,80 \$
Tarif réduit (simple)	25,65 \$	21,06 \$	16,56 \$

Source : [www.greyhound.com](http://www.greyhound.com), 2009

### 3.3.9 Taxi

La MRC Vallée-de-la-Gatineau compte deux (2) agglomérations de taxi : AG Maniwaki et AG Wright. Ces agglomérations couvrent le territoire de la municipalité de Maniwaki et les municipalités de Northfield, Gracefield, Wright, Blue Sea et Bouchette. Seulement un (1) des trois (3) permis est en vigueur dans l'agglomération Wright (Jacques Lauriault Taxi). Dans l'agglomération de Maniwaki, 13 permis sur un quota de 13 sont en vigueur, réparties sur deux (2) compagnies, soit Central Taxi et Taxi Haute-Gatineau Enr. (Voir aussi la carte 14 à la page 129.)

### 3.3.10 Covoiturage

Pour améliorer la mobilité, surtout celle des jeunes qui n'ont pas de voiture ou pas de permis de conduire, les quatre (4) Corporations des Transports Collectifs, la CRÉO et la Table Jeunesse Outaouais ont signé un protocole d'entente afin de développer, pour les quatre (4) MRC, un site Internet qui sera mis en relation avec celui du covoiturage du MTQ. La supervision du développement de ce site est confiée au directeur général du transport collectif des Collines. L'ouverture du site Internet est prévue pour janvier 2010.

## 3.3.11 Synthèse

TABLEAU 46 : SYNTHÈSE DES MODES DE TRANSPORT DANS LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Municipalités	Population	Transport collectif	Transport adapté	Équipe des bénévoles de la	Club d'âge d'or Vallée et	Transport CSSS	Taxi	Transport scolaire	Interurbain	
									Lemens	Greyhound
Maniwaki	4 026	(x)	x	(x1)		x	x	x	x	x
Gracefield	2 438	(x)	x		(x2)	x	x	x	x	x
Déléage	1 931	x	x					x		
Messines	1 608	x	x					x		x
Grand-Remous	1 216	x	x					x		x
Low	919	x	x			x		x	x	x
Kazabazua	880	x	x					x	x	x
Cayamant	819	x	x					x		
Aumond	807	x	x					x		
Bouchette	727	x	x					x	x	
Montcerf-Lytton	725	x	x					x		
Lac-Sainte-Marie	651	x	x					x		
Blue Sea	629	x	x					x		
Denholm	602	x						x		
Egan-Sud	527	x	x	(x1)				x		
Bois-Franc	444	x	x					x		x
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	315	x	x					x		
Nombre de municipalités desservies	17	17	16	2	1	3	2	17	5	7
% de la population desservie dans la MRC	19 264	100,0%	96,9%	23,6%	12,7%	33,6%	33,6%	100,0%	46,7%	59,9%

Légende :

(x) = tous les motifs et âges, sauf motif santé pour les personnes de 55 ans et + (Maniwaki) et 60 ans et + (Gracefield)

(X1) = seulement pour personnes 55 ans et + pour motif santé

(x2) = seulement pour personnes 60 ans et + pour motif santé

### Points favorables pour la MRC Vallée-de-la-Gatineau



- ✦ Une ville centre (Maniwaki) avec plusieurs services publics essentiels qui permettent à la population de rester dans sa région pour une bonne partie de ses besoins.
- ✦ Un corridor principal pour desservir la région et Gatineau, soit la route 105 sur laquelle passent tous les transporteurs.
- ✦ Le transport adapté réussit à intégrer une bonne partie de sa clientèle au marché du travail et permet la participation aux ateliers de travail et de loisir.
- ✦ Des personnes âgées et des bénéficiaires sont relativement bien desservis pour des raisons médicales par les organismes communautaires et le transport collectif.
- ✦ Un transporteur local privé est intéressé à récupérer la ligne de Greyhound qui ne veut plus desservir la partie de la Vallée-de-la-Gatineau. Un transport comme il existait auparavant (deux (2) départs et deux (2) retours entre La Vallée-de-la-Gatineau et Gatineau/Ottawa avec un même véhicule) serait possible. Le même transporteur est prêt à travailler avec les organismes communautaires pour développer davantage le service de transport interurbain dans la région pour répondre à certains besoins.
- ✦ La commission scolaire démontre une ouverture pour travailler de concert avec le transport collectif afin de permettre des déplacements autres que ceux qui se font en autobus scolaire pour la clientèle du secondaire.

- ✦ Opportunité d'utilisation des places / véhicules disponibles du transport adapté et du CSSS.
- ✦ Les citoyens profitent d'un service de porte à porte avec le transport collectif qui repose principalement sur l'accompagnement-bénévole.




## Points à améliorer dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau

- ✦ Le territoire est très grand et allongé. Ainsi, la population du secteur nord a tendance à s'orienter vers Mont-Laurier, tandis que la population du secteur sud (à partir de Gracefield) s'oriente plutôt vers Gatineau pour les points de service spécialisés. Ceci ne facilite pas l'organisation d'un transport interurbain ni le jumelage des personnes dans une région.
- ✦ La MRC n'a pas compétence sur le transport adapté et le transport collectif, une notion importante pour la création d'un véritable guichet unique.
- ✦ Le guichet unique est inexistant dans la MRC. Ainsi, il n'y a pas ou peu de collaboration entre les organismes, ce qui rend les ressources (humaines et matérielles) moins efficaces par rapport au nombre de déplacements effectués. Donc, pas de collaboration avec le CSSS, ni avec le transport adapté, ni avec l'Équipe des bénévoles de la Haute-Gatineau, ce qui veut dire un dédoublement des ressources administratives; autant celles du transport collectif que celles du regroupement des Clubs d'âge d'or de la Vallée-de-la-Gatineau et des Collines.
- ✦ La quasi-totalité des déplacements en transport collectif se fait à l'aide des chauffeurs-bénévoles.
- ✦ Pas de transport durable pour travailleurs ou étudiants dans leurs déplacements à l'intérieur de la MRC.
- ✦ Le transport collectif est quasiment à 100 % dédié au transport médical et au soutien civique. Il reste peu de budget pour les déplacements des jeunes avec motifs loisir, travail ou étude.
- ✦ Le fait que plusieurs traitements réguliers à Gatineau ne se font pas par région rend ces transports très coûteux, autant pour les organismes communautaires que pour le transport collectif. L'implantation du service de dialyse à l'hôpital de Maniwaki en 2009 signifie une économie de temps pour les clients ayant besoin d'un traitement régulier, et un allègement pour les budgets des organismes de transport dans la région.
- ✦ À part la municipalité de Maniwaki, il reste deux (2) permis de taxi sur un quota de trois (3) à exploiter dans l'agglomération de Gracefield.



## Transport adapté MRC La Vallée-de-la-Gatineau

-  Transport adapté de la Vallée-de-la-Gatineau
-  Volet souple




### Circuits du lundi au vendredi

-  Circuit 1
-  Circuit 2
-  Circuit 3



### Transport bénévole

-  L'Équipe des bénévoles de la Haute-Gatineau
-  Regroupement des Clubs d'âge d'or de la Vallée-de-la-Gatineau et des Collines


### Centres locaux de services communautaires

-  Centre de jour de Gracefield (Seulement le mardi)
-  Centre de jour de Maniwaki (Du mercredi au vendredi)
-  Centre de jour de Low (Seulement le lundi)

### Routes principales

-  Numéro de route
-  Route

### Organisation territoriale

-  Municipalités
-  Limites municipales
-  Limites des MRC
-  Ville de Gatineau

### Réseau hydrographique

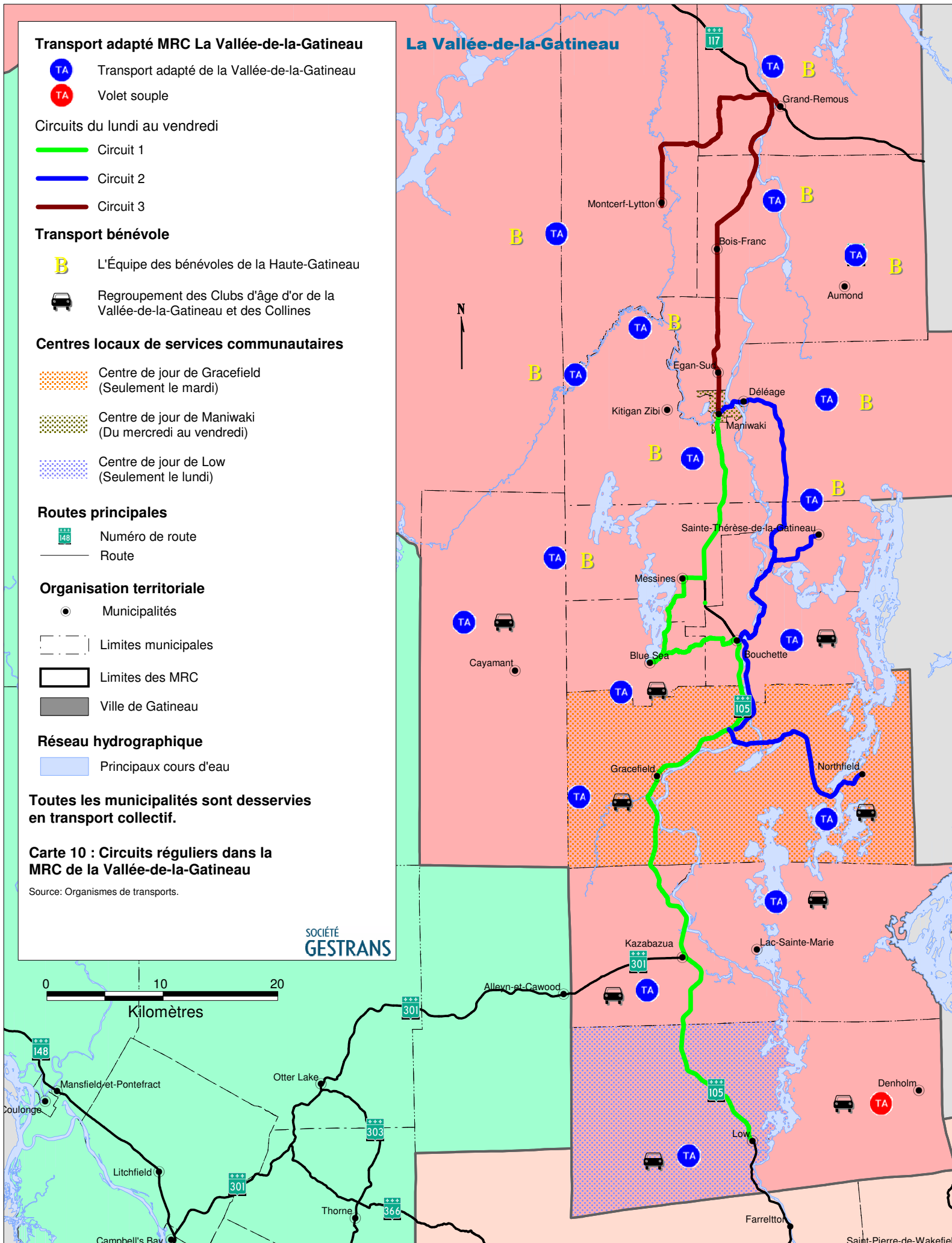
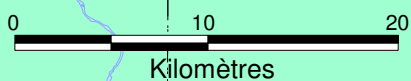
-  Principaux cours d'eau

Toutes les municipalités sont desservies en transport collectif.

## Carte 10 : Circuits réguliers dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

Source: Organismes de transports.

SOCIÉTÉ  
**GESTRANS**



## 3.4 MRC des Collines-de-l'Outaouais (compléter le rapport de Tecsub)

### 3.4.1 Services publics

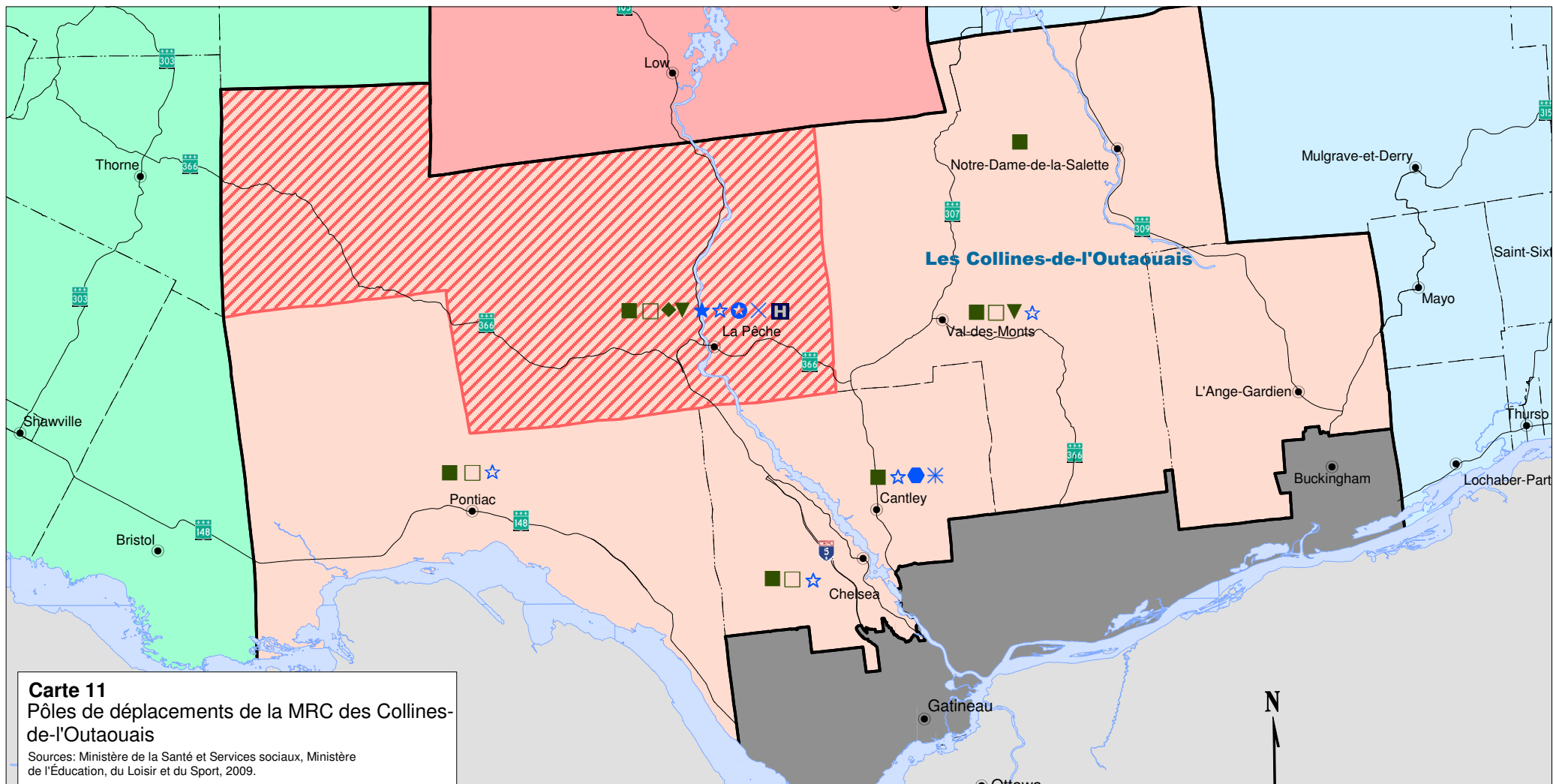
Les services publics de cette MRC sont répartis sur cinq (5) des sept (7) municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Seules Notre-Dame-de-la-Salette et l'Ange-Gardien n'ont pas de service de santé, les autres disposent au moins d'un CLSC. L'hôpital de Wakefield avec CLSC, CHSLD et CJ fait partie de la municipalité de La Pêche. Un centre de réadaptation se trouve à Cantley. L'Ange-Gardien est situé à proximité du secteur Buckingham (Gatineau) avec des services de santé. Service Canada et un centre local d'emploi ne sont pas présents dans la MRC. La table de jeunesse est située dans les locaux du CLD à Cantley. La distance à parcourir pour atteindre tous les services publics à Gatineau et Ottawa est cependant moins longue que pour les résidents des autres MRC de la région.

À part L'Ange-Gardien, toutes les municipalités possèdent une (1) ou deux (2) écoles primaires francophones. Des écoles anglophones existent à Chelsea, Val-des-Monts, Pontiac et La Pêche (secteur Wakefield). L'école secondaire francophone est également à La Pêche (secteur Sainte-Cécile-de-Masham). L'éducation pour adultes est offerte au Centre La Pêche, secteur Sainte-Cécile-de-Masham.

La carte 11 à la page suivante présente les services publics sur le territoire. Il est à noter que chaque municipalité se compose de plusieurs villages ou secteurs. Les services publics énumérés et visualisés sur la carte se concentrent majoritairement à La Pêche, secteur Sainte-Cécile-de-Masham et au secteur Wakefield. Les services à Val-des-Monts se retrouvent surtout dans le village de Perkins et ceux de Chelsea dans le secteur Old Chelsea. Cantley ne dispose pas d'un centre-village regroupant des services, lesquels se retrouvent plutôt à proximité le long de la route 307.

### 3.4.2 Société de transport de l'Outaouais

La Société de transport de l'Outaouais dessert les municipalités de Chelsea (ligne 1) et Cantley (ligne 5 et 6) avec deux (2) allers et retours par jour. Le rapport de Tecsub décrit les détails du service.



**Carte 11**  
**Pôles de déplacements de la MRC des Collines-de-l'Outaouais**

Sources: Ministère de la Santé et Services sociaux, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2009.

**Pôles de déplacements de la MRC Les Collines-de-l'Outaouais**

**Équipements scolaires**

- École primaire francophone
- École primaire anglophone
- ◆ École secondaire francophone
- ▼ École francophone pour adultes

**Équipements de santé et de travail**

- ★ Centre de santé et de services sociaux (CSSS)
- ☆ Centre local de services communautaires (CLSC)
- ⊕ Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)
- × Centre jeunesse
- Centre de réadaptation
- H Hôpital
- \* Table Jeunesse de l'Outaouais (TJO)

**Routes principales**

- 148 Numéro de route
- Route

**Organisation territoriale**

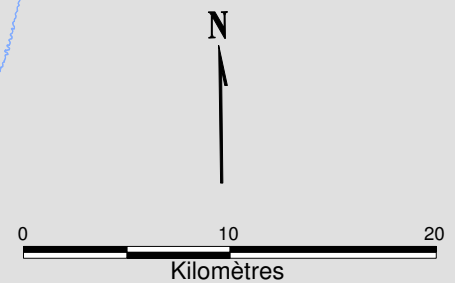
- Municipalités
- - - Limites municipales
- ▭ Limites des MRC
- Ville de Gatineau

**Réseau hydrographique**

- Principaux cours d'eau

**Pôles de déplacements**

- ▨ Concentration de services



### 3.4.3 Transport collectif

Le système de transport collectif et son fonctionnement sont décrits dans le rapport de TECSULT. Nous ajoutons seulement quelques précisions et quelques données du développement pour 2008-2009 afin de démontrer la croissance de l'organisme.

Le transport collectif des Collines a été fondé en 2002 et est sous la responsabilité de la MRC. En 2007, la Société de transport La Pêche (chargée du transport adapté pour la municipalité de la Pêche) et la Corporation du transport collectif des Collines ont convenu d'intégrer les deux services sous le même toit. Une direction générale, unique pour les deux (2) organismes fut créée. Un comité paritaire formé par des membres des deux (2) conseils d'administration agit à titre de conseil exécutif et a plein pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux opérations quotidiennes. Le conseil d'administration se compose de dix (10) personnes : d'un président, d'un(e) représentant(e) du Pavillon du Parc, du CSSS, de la CREDDO, du CLD, de la communauté, des conducteurs bénévoles, d'un représentant de la MRC et d'un délégué prestataire de services offerts par un organisme social. Les assemblées générales annuelles pour le transport collectif et le transport adapté sont maintenues pour chacun des organismes respectifs et les registres comptables sont séparés. Cette intégration des services de transport a réduit de façon substantielle les coûts d'administration et les coûts des ressources humaines<sup>24</sup>. Le début d'un guichet unique est réalisé.

#### Fonctionnement

Le transport collectif des Collines a démarré son service de transport en coopérant avec le regroupement des clubs d'âge d'or de la Vallée-de-la-Gatineau et des Collines, situé à Sainte-Cécile-de-Masham<sup>25</sup>. Le jumelage des deux organismes permettait au transport collectif d'utiliser certaines infrastructures déjà existantes (ex. : banque de bénévoles). Aujourd'hui, le bureau de ce regroupement à Sainte-Cécile-de-Masham est fermé. La Corporation des transports collectifs des Collines a fondé son propre Centre d'action bénévole pour pouvoir continuer d'offrir le service de transport collectif, réalisé avec l'aide des chauffeurs-bénévoles. L'organisme est reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux comme organisme humanitaire offrant des services de transport collectif par un conducteur bénévole, conformément au paragraphe 3 de l'article 3 de la *Loi concernant les services de transport par taxi*. Elle dispose, en ce moment, d'une vingtaine de bénévoles. Le personnel de la Corporation des transports collectifs des Collines se compose de quatre (4) personnes : un directeur général, un agent de développement, une adjointe à temps partiel ainsi qu'une répartitrice à

<sup>24</sup> W. Robertson (2008) : Transports Collectifs des Collines de l'Outaouais - Plan de développement triennal 2008-2010.

<sup>25</sup> Il s'agit du même organisme sans but lucratif qui opère dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

temps plein. L'agent de développement a été engagé dernièrement pour faire avancer plusieurs dossiers de transport, prévus à l'intérieur du plan triennal de la Corporation de Transport Collectif des Collines. Le fait que la corporation dispose déjà d'un plan triennal, facilitera certaines démarches proposées dans ce rapport.

Le bureau est ouvert de 8h à 16h du lundi au vendredi. Un service de télémessagerie est offert 24 heures sur 24. Le service de transport collectif est offert sept (7) jours sur sept (7), plusieurs chauffeurs-bénévoles acceptent d'offrir un service 24 heures sur 24, surtout pour les rendez-vous médicaux, les sorties de l'hôpital, les traitements de dialyse, etc.

### Territoire desservi

Tout le territoire des Collines est desservi par le transport collectif avec l'aide des chauffeurs bénévoles. La municipalité de Pontiac, située à l'extrême sud-ouest de la MRC et écartée des autres municipalités par le parc de la Gatineau, est desservie par TransporAction Pontiac, transport collectif et adapté de la MRC Pontiac.

### Tarification

Les clients payent selon la distance parcourue. La tarification est semblable à celle de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, sauf que la Corporation des transports des Collines fait une distinction entre les trajets à l'intérieur et ceux à l'extérieur de la MRC. Des résidents de la zone « grise » (ceux qui restent relativement proche de la région métropolitaine comme Cantley, Chelsea et Val-des-Monts) profitent du tarif « intérieur de la MRC » pour les déplacements vers Gatineau, Hull et Ottawa; les résidents de Notre-Dame-de-la-Salette paient le tarif « intérieur » pour leurs déplacements vers le secteur Buckingham. Les autres (La Pêche et L'Ange-Gardien) paient le tarif de 24 \$ pour quitter la MRC.

TABLEAU 47 : TARIFICATION DU TRANSPORT COLLECTIF DANS LES COLLINES

Distances (aller-retour)	Tarifs	Destinations (aller-retour)
0 à 70 km	8,00 \$	À l'intérieur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
71 à 140 k m	10, 00 \$	À l'intérieur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
141 à 200 km	16,00 \$	À l'intérieur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
0 à 200 km	24,00 \$	À l'extérieur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Le client paie le chauffeur-bénévole directement, en argent seulement. Le chauffeur-bénévole est payé selon la même grille tarifaire que la MRC Vallée-de-la-Gatineau, voir aussi le Tableau 34 à la page 87.

Source : Corporation des transports collectifs des Collines, 2009

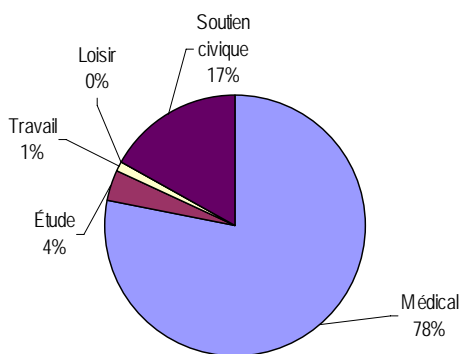
## Véhicules utilisés

Le transport collectif fonctionne majoritairement avec les chauffeurs bénévoles. Un jumelage avec le transport adapté est possible sur ses circuits fixes. À ce jour, il n'y a pas de jumelage avec le transport scolaire.

## Achalandage et clientèle

Tel que démontré au Tableau 48 à la page suivante, le nombre de déplacements effectués par le transport collectif des Collines a augmenté de 73 % par rapport à 2007 pour atteindre 3 118 déplacements. Il en est de même pour la clientèle qui atteint 523 usagers, soit une augmentation de 49 %. Cette augmentation s'explique avec un plus grand budget grâce aux subventions gouvernementale et avec le fait que le Regroupement des clubs d'âge d'or de la Vallée-de-la-Gatineau et des Collines a fermé ses bureaux dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, une bonne partie de leur clientèle est maintenant inscrite au transport collectif. Cependant, le nombre de clients inscrits par rapport à la population est beaucoup moins élevé que dans les autres MRC. Nous constatons encore une fois que la municipalité qui héberge le siège social de l'organisme (La Pêche) compte le plus d'inscriptions par rapport à sa population. Il faut dire que la municipalité de Chelsea est desservie par deux (2) aller-retour, tandis que la municipalité de Cantley est desservie par trois (3) aller-retour, soit : deux (2) avec la ligne 5 et un (1) avec la ligne 6. Les tracés et horaires de ces deux lignes sont disponibles sur le site de la STO.

FIGURE 19 : MOTIFS DE DÉPLACEMENTS TRANSPORT COLLECTIF DES COLLINES



Les motifs pour les déplacements ont légèrement changé par rapport à 2007. Les transports pour les soins de santé ont diminué et atteignent maintenant 78 %, pendant que le soutien civique est passé de 3 % à 17 % en 2008. Les déplacements pour motif des études ont légèrement augmenté, tandis que ceux motivés par le travail ont diminué de 3 % à 1 %.

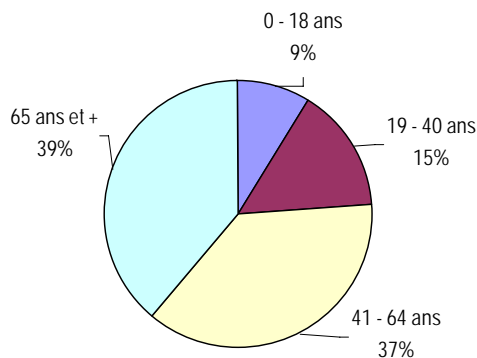
Source : Corporation des transports collectifs des Collines, 2008

TABLEAU 48 : ÉVOLUTION DU TRANSPORT COLLECTIF DES COLLINES

Municipalités	Population	2007		2008		%/ pers. inscrite	Variation	
		nb pers.	nb déplac.	nb pers.	nb déplac.		nb pers.	nb déplac.
<b>TRANSPORT COLLECTIF</b>								
<b>VAL-DES-MONTS</b>	9 876	76	349	84	490	0,9%	10,5%	40,4%
Perkins		29	132	45	226		55,2%	71,2%
Poltimore		9	34	2	30		-77,8%	-11,8%
St-Pierre de Wakefield		38	183	37	234		-2,6%	27,9%
<b>CANTLEY</b>	8 436	64	406	77	434	0,9%	20,3%	6,9%
<b>LA PÊCHE</b>	7 609	134	645	206	1121	2,7%	53,7%	73,8%
Masham		55	238	111	722		101,8%	203,4%
Rupert		0	0	13	68			
Duclos&East Aldfield		12	56	6	25		-50,0%	-55,4%
Lac Sinclair		7	78	1	2		-85,7%	-97,4%
Lac des Loups		11	22	20	106		81,8%	381,8%
Wakefield		27	138	34	118		25,9%	-14,5%
Edelweiss		14	66	12	57		-14,3%	-13,6%
Farrelton		8	47	9	23		12,5%	-51,1%
<b>CHELSEA</b>	6 816	75	384	146	968	2,1%	94,7%	152,1%
Old Chelsea&Chelsea		75	384	144	947		92,0%	146,6%
Farm Point		0	0	2	21			
<b>L'ANGE GARDIEN</b>	4 465	0	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%
<b>N.-D. DE LA SALETTE</b>	780	2	18	10	105	1,3%	400,0%	483,3%
<b>TOTAL</b>	<b>37 982</b>	<b>351</b>	<b>1 802</b>	<b>523</b>	<b>3 118</b>	<b>0,9%</b>	<b>49,0%</b>	<b>73,0%</b>
<b>PONTIAC</b>	5 376	387	1361	476	1348	7,2%	23,0%	-1,0%
Brekenridge		79	348	82	234		3,8%	-32,8%
Lusville		158	490	222	580		40,5%	18,4%
Quyon		147	509	167	524		13,6%	2,9%
Onslow		3	14	5	10		66,7%	-28,6%
<b>TOTAL</b>	<b>43 358</b>	<b>738</b>	<b>3 163</b>	<b>999</b>	<b>4 466</b>	<b>1,7%</b>	<b>35,4%</b>	<b>41,2%</b>
Dépl. / personne			4,3		4,5			

Source : Corporation des transports collectifs des Collines, 2007 et 2008

FIGURE 20 : GROUPES D'ÂGE DU TRANSPORT COLLECTIF DES COLLINES



Source : Corporations des transports collectifs des Collines, 2008

La répartition des groupes d'âge du transport collectif des Collines ressemble au profil de la clientèle dans la MRC Pontiac; cependant, le nombre de jeunes est un peu plus élevé aux Collines, mais moins qu'à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

## Budget 2008

Les revenus de la Corporation étaient de 173 069 \$ en 2008, dont 57,8 % provenaient du ministère des Transports du Québec et 14,5 % de la MRC. Les clients contribuaient avec 34 704 \$, donc 20,1 %. Les coûts de transport s'élevaient à 78 884 \$, tandis que les frais administratifs étaient de 53 542 \$, ce qui représente 40,4 % des dépenses.

TABLEAU 49 : BUDGET 2008 DU TRANSPORT COLLECTIF DES COLLINES

Sources des revenus	\$	%	Dépenses	\$	%
MTQ	100 000 \$	57,8 %	Frais d'exploitation	78 884 \$	59,6 %
MRC	25 000 \$	14,5 %	Frais administratifs	53 542 \$	40,4%
Clients	34 704 \$	20,1 %			
Autres (CLE)	952	0,5%			
Transport - autres	2 459	1,4%			
Services rendus*	9 954	5,7			
<b>TOTAL</b>	<b>173 069 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>TOTAL</b>	<b>132 426 \$</b>	<b>100 %</b>

Source : États financiers 2008, Corporations des transports collectifs des Collines

\* Services rendus : Une partie du salaire des employés est payé par le transport adapté ce qui est comptabilisé comme étant un revenu.

### 3.4.4 Transport adapté

Le transport adapté sur le territoire de la MRC est divisé en deux (2) : Chelsea et Cantley font partie du transport adapté de la STO, tandis que la Société Transport La Pêche organise le transport adapté pour la municipalité de La Pêche, regroupant huit (8) villages sous la responsabilité de cette même municipalité. En 2007, le transport collectif et le transport adapté se sont regroupés et logent à la même adresse au 5, Principale Ouest à La Pêche. Les municipalités de Val-des-Monts et Notre-Dame-de-la-Salette fonctionnent avec le volet souple (voir aussi l'explication dans l'annexe 1). La municipalité de Pontiac est desservie par TransporAction Pontiac.

Quant à la municipalité de l'Ange-Gardien, elle fonctionne avec le volet souple. À ce jour, six (6) personnes sont admises et sont bénéficiaires du transport adapté. Leurs transports se réalisent avec la compagnie de taxi BMA Soucy, située à Gatineau, secteur Buckingham.

La municipalité de Val-des-Monts compte, à ce jour, huit (8) personnes admissibles pour les transports adaptés; les voyages ont été réalisés par des membres de la famille ou des proches. En tout, 17 personnes ont demandé les formulaires d'admission.

La carte 12 à la page 127 présente les différents systèmes de transport adapté sur le territoire.

## Fonctionnement du transport adapté de la Société de transport La Pêche

Le personnel pour le transport adapté de la Société de transport de La Pêche et celui pour le transport collectif sont constitués des trois (3) mêmes personnes qui y travaillent à temps plein. Les heures de service de transport sont de 6h à 19h du lundi au vendredi. Une réservation doit être faite 24 heures à l'avance à l'intérieur des heures d'ouverture du bureau de 8h à 16h. Un service de télémessagerie existe 24 heures sur 24.

## Territoire desservi

La Société de La Pêche couvre uniquement la municipalité de La Pêche qui comprend les secteurs Masham, Duclos & East Aldfield, Lac Sinclair, Lac des Loups, Wakefield, Edelweiss et Farrelton.

Les destinations régulières du transport adapté sont le centre d'intégration Le Ricochet à Sainte-Cécile-de-Masham (lundi au vendredi) et le Camp Gatineau à Sainte-Cécile-de-Masham (lundi au vendredi) ainsi que le centre de jour La Lanterne (lundi au jeudi). À l'intérieur de ces trajets, les secteurs de Duclos, Wakefield, Edelweiss et Lac-des-Loups sont couverts. L'autobus A-1 part vers 7h50 à Duclos pour arriver au Camp Gatineau vers 9h00 avec un retour à 16h00. Le circuit vers le centre Ricochet part à 8h35 pour y arriver à 9h00. Les mercredis, les deux autobus ajoutent à leurs trajets réguliers le CSSS à La Pêche (secteur Wakefield) où se trouvent un CHSLD et un centre hospitalier. L'arrivée est à 10h00 et le départ se fait vers 14h15, pour les deux (2) autobus.

## Tarification

Le client peut payer en argent ou avec une carte de poinçons, dont chacun vaut 1,50 \$. Des cartes de 15 \$, 45 \$, 60 \$ et 75 \$ sont disponibles. Le client paie directement au chauffeur.

Les frais de déplacement pour les clients à l'intérieur de la municipalité de La Pêche sont de 1,50 \$ pour chaque arrêt (un aller-retour pour un rendez-vous médical coûte donc 3 \$). Un déplacement à l'extérieur du territoire coûte 6 \$ par arrêt (un aller-retour vers Gatineau coûte donc 12 \$). Des visiteurs (203 déplacements en 2008) paient 3 \$ à l'intérieur du territoire et 12 \$ pour des rendez-vous à l'extérieur du territoire, toujours par arrêt.

## Véhicules utilisés

La Société transport La Pêche dispose de deux (2) véhicules à contrat avec Les Autobus Lac Des Loups. Celui-ci prend fin en 2010 et comprend un (1) autobus (avec rampe) à 12 places assises et deux (2) places pour fauteuils roulants ainsi qu'un (1) autobus à 22 places sans rampe et sans place pour des fauteuils roulants. Le contrat prévoit un maximum de 65 000 km par année pour un total de 161 400 \$. Le contrat permet l'utilisation uniquement pour les déplacements réguliers et occasionnels en transport adapté. Un jumelage avec des clients du transport collectif est possible. En 2008, les deux (2) véhicules ont roulé seulement 37 204 km. Le contrat n'a pas été optimisé (au lieu d'un prix de 2,49 \$/km, la Société a payé un prix moyen de 4,34 \$/km). Faute d'avoir une compagnie de taxi proche de La Pêche qui soit intéressée à collaborer avec le transport adapté, les déplacements autres que ceux qui peuvent être transportés par les autobus, se réalisent avec l'aide des chauffeurs bénévoles. Ainsi, en 2008, 259 voyages, dont 128 réguliers et 131 occasionnels ont été effectués.

## Achalandage et clientèle

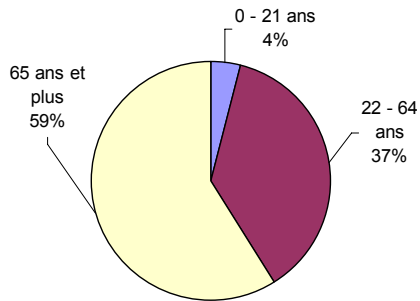
La grande majorité (91%) des déplacements sont réguliers; les déplacements occasionnels se limitent à 9%, dont 80% sont réalisés en autobus et 20 % grâce aux chauffeurs bénévoles. Parmi les déplacements réguliers, seulement 2% des voyages sont faits avec des bénévoles. Il y a peu de sorties à l'extérieur du territoire (1,1%) en transport adapté.

TABLEAU 50 : DÉPLACEMENTS EN TRANSPORT ADAPTÉ SOCIÉTÉ TRANSPORT LA PÊCHE

Transport adapté	Déplacements 2008	%
Déplacements totaux	7 192	100 %
Déplacements réguliers	6 542	91%
Déplacements occasionnels	650	9 %
Déplacements hors territoire	78	1,1 %
Déplacements locaux	7 114	98,9%

Source : Société de Transport de La Pêche, 2008

FIGURE 21 : GROUPES D'ÂGES EN TRANSPORT ADAPTÉ SOCIÉTÉ DE TRANSPORT LA PÊCHE



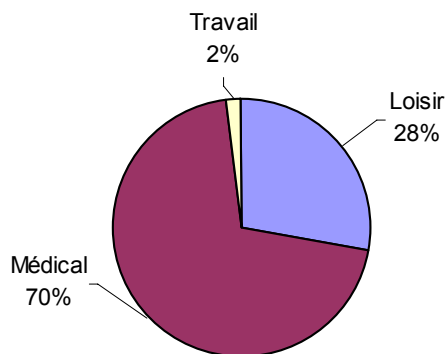
Source : Société de Transport de La Pêche, 2008

Fin 2007, 206 personnes étaient admises au transport adapté. Au cours de l'année 2008, 63 dossiers ont été fermés et cinq (5) personnes ont été nouvellement admises, ce qui donne un total de 148 personnes pour l'année 2008. Parmi eux, 60 clients ont utilisé le service au moins une fois en 2008.

La clientèle est plutôt âgée : 59 % ont 65 ans et plus et 37 % ont entre 22 et 64 ans. Seulement 4 % de la clientèle admise fait partie du groupe d'âge 21 ans et moins.

La majorité des personnes admises ont des déficiences motrices ou organiques ambulatrices (41 %) et 22 % se déplacent en fauteuil roulant. Seulement 78 déplacements avec fauteuil roulant ont été enregistrés pour 2008, soit 1,1 % de la totalité des déplacements. De plus, 20 % de la clientèle est admise à cause d'une déficience intellectuelle.

FIGURE 22 : MOTIFS DE DÉPLACEMENTS TRANSPORT ADAPTÉ LA PÊCHE



Le motif principal pour les déplacements par le transport adapté a été la santé avec 70 %, suivi des loisirs avec 28 %. Seulement 2 % des déplacements ont été effectués pour motif travail.

Source : Société de transport adapté de La Pêche, 2008

## Budget 2008

Le budget était de 220 569 \$ pour l'année 2008, dont 68,8 % provenait de la MTQ, 19,7 % de la municipalité de La Pêche et 5,2 % des clients. En tout, les frais d'exploitation (contrat autobus sur 160 000 \$ plus les frais pour les chauffeurs bénévoles) s'élevaient à 178 830 \$. Les frais administratifs sont comparables aux frais du transport collectif avec 52 752 \$.

TABLEAU 51 : BUDGET 2008 DU TRANSPORT ADAPTÉ SOCIÉTÉ TRANSPORT LA PÊCHE

Sources des revenus	\$	%	Dépenses	\$	%
MTQ	151 732 \$	68,8 %	Frais d'exploitation	178 830 \$	77,2 %
La Pêche	43 532 \$	19,7 %	Frais administratifs	52 752 \$	22,8%
Clients	11 383 \$	5,2 %			
Services rendus*	13 922 \$	6,3			
<b>TOTAL</b>	<b>220 569 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>TOTAL</b>	<b>231 582 \$</b>	<b>100 %</b>

Source : États financiers 2008, Société de Transport de La Pêche

Services rendus : Une partie du salaire des employés est payé par le transport collectif ce qui est comptabilisé comme étant revenu.

## Transport adapté de la STO

Tel que mentionné au chapitre 3.4.3, le réseau de la STO dessert les municipalités de Chelsea et de Cantley, ce qui est aussi le cas pour le transport adapté.

## Fonctionnement du transport adapté de la STO

Un comité d'admission se réunit une (1) fois par mois pour gérer les demandes d'admissibilité. Plusieurs permis d'admissibilité sont possibles : des permis saisonniers (du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril), des permis partiels pour une utilisation limitée à certains déplacements, des permis temporaires et des permis sans limites de transport.

Une réservation pour un déplacement doit se faire à partir de deux (2) semaines jusqu'à la veille à midi. Le bureau est ouvert de 6h à 21h, sept (7) jours sur sept (7). Des clients peuvent se voir refuser un transport si la demande est en dehors des heures de service (6h à 24h) et si le nombre de clients ne justifie pas un transport. Les clients ont accès aux informations liées au transport adapté via le site Internet de la STO.

## Tarification

La tarification pour le transport adapté en minibus est la même que pour le transport en commun de la STO.

Quelques exemples sont démontrés dans le tableau suivant :

TABLEAU 52 : TARIFICATION DU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA STO

Type de billet	Prix réseau régulier	Prix réseau interzones
Billet régulier pour adultes	2,80 \$	5,60 \$
Billet régulier étudiants	2,05 \$	4,10 \$
Comptant	3,25 \$	5,60 \$
Laissez-passer mensuel adulte	76 \$	105,50 \$
Laissez-passer mensuel adulte	52,50 \$	80,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné	34,50 \$	34,50 \$

Source : Site Internet de la STO, 2009

## Véhicules utilisés

Le transport adapté de la STO a des contrats avec quatre (4) transporteurs privés. Le parc de véhicules se compose de 20 minibus adaptés, de 15 taxis conventionnels, de cinq (5) taxis adaptés et de trois (3) minibus conventionnels. La STO paie 44 \$ de l'heure pour l'utilisation des minibus adaptés et conventionnels. Pour ce qui est des taxis, les déplacements à l'intérieur d'une municipalité fonctionnent avec un prix forfaitaire (exemple Chelsea : 8,35 \$). Si un déplacement en taxi se fait à l'extérieur de la municipalité, le prix forfaitaire est multiplié par quatre (4).

Selon les informations obtenues par le directeur général du transport adapté de la STO, les autobus du transport adapté sont utilisés à plein rendement. Sur certaines lignes, la STO essaye de garder une clientèle en transport en commun en aménageant certaines lignes avec une rampe (lignes 36, 37 et 300), et ce, avec le but de moins encombrer le transport adapté avec une population de plus en plus vieillissante.

## Achalandage et clientèle

En 2008, le transport adapté de la STO a effectué 3 664 déplacements pour 31 clients de la municipalité de Cantley et 2 321 déplacements pour 43 clients de Chelsea.

### 3.4.5 L'association des bénévoles de la Vallée-de-la-Lièvre

Il s'agit du même organisme qui dessert aussi une partie de la MRC Papineau, décrit à la page 48.

### 3.4.6 Regroupement des clubs d'âge d'or de la Vallée-de-la-Gatineau et des Collines

Il s'agit du même organisme décrit dans la partie Vallée-de-la-Gatineau, page 96. Selon les informations obtenues de l'organisme, le bureau des Collines est fermé, mais la clientèle aurait encore la possibilité de demander un transport d'accompagnement par bénévole pour des rendez-vous médicaux en réservant par téléphone<sup>26</sup>. Faute d'un budget suffisant, le regroupement est cependant obligé de refuser des transports, les derniers mois de chaque année : le transport collectif des Collines récupère alors les demandes.

### 3.4.7 Transport du centre de santé et services sociaux Collines de l'Outaouais

La CSSS des Collines n'a aucun véhicule à sa disposition. Pour transporter ses clients, elle fait appel au transport collectif des Collines et à la Société de Transport La Pêche (transport adapté). Selon les informations de la corporation des transports collectifs des Collines, environ 1 000 déplacements par année sont effectués pour la clientèle du CSSS, soit un tiers de la totalité des déplacements en transport collectif. Les frais pour les déplacements sont remboursés à la Corporation.

### 3.4.8 Transport scolaire

La MRC des Collines-de-l'Outaouais est desservie par trois (3) différentes commissions scolaires francophones et par la commission scolaire anglophone *Western Quebec School Board*. La Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais dessert les municipalités de La Pêche, Pontiac, et Chelsea. La Commission scolaire des Drapeurs est responsable de Val-des-Monts et Cantley, tandis que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées dessert Notre-Dame-de-la-Salette et L'Ange-Gardien.

#### Western Quebec

La commission scolaire anglophone couvre un territoire très étendu dont la MRC Pontiac, Papineau, Vallée-de-la-Gatineau et les Collines-de-l'Outaouais font partie. Elle dessert les écoles primaires et secondaires anglophones à l'aide de six (6) transporteurs d'autobus scolaires et deux (2) transporteurs (berlines) pour enfants avec des besoins spéciaux. Avec les transporteurs scolaires (autobus) il y a un contrat avec un montant de base auquel s'ajoute un prix pour le kilométrage. Un montant fixe est payé aux transporteurs des berlines. En tout, 120 autobus et 8 berlines circulent sur le territoire de la Commission scolaire. Les transports se réalisent en général entre 7h le matin et 17h30 le soir.

---

<sup>26</sup> Selon l'information du directeur général du transport collectif des Collines, le transfert de l'appel vers le bureau dans la Vallée-de-la-Gatineau ne fonctionne pas toujours, les clients se tournent vers le transport collectif des Collines.

Dans les milieux ruraux, les enfants du primaire et du secondaire voyagent dans les mêmes autobus, alors que dans les milieux urbains, ils sont voyagés séparément. La commission scolaire permet le transport des adultes participant à un programme de formation. À l'occasion, il y a des échanges de transport avec les commissions scolaires francophones pour les élèves en milieu rural. Malgré cette collaboration, certains circuits en milieu rural sont très longs.

Les véhicules atteignent une capacité de 95 % en milieu urbain et de 50 % en milieu rural. La commission scolaire est ouverte à collaborer avec les corporations des transports collectifs afin d'améliorer la situation du transport dans la région. D'ailleurs, il y a une entente verbale avec TransporAction Pontiac (voir MRC Pontiac) qui permet l'embarquement des adultes dans les autobus scolaires.

### Commission scolaire du Portage-de-l'Outaouais

La commission scolaire couvre les municipalités de Chelsea, La Pêche et Pontiac (secteurs Ouyon et Luskville) dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi que des secteurs à Gatineau. Cinq (5) transporteurs qui ont conclu des ententes de gré à gré avec la commission scolaire réalisent le service. De nouvelles négociations sont prévues dans deux (2) ans (2011/2012). Les contrats se basent sur un prix fixe par véhicule (45 000 \$ par année) auquel s'ajoute un prix également fixe pour le kilométrage (0,72 \$) et ce, pour un véhicule de 12 rangées (48 places).

Les principales routes empruntées sont la route 105, la route 366, la route 148 ainsi que les routes secondaires majeures menant aux villages (ex : Duclos, Rupert, East-Aldfield, Lac-des-Loups, Lacelle, etc.) et les rues à l'intérieur de chaque village.

Les départs se font entre 6h30 et 8h30 le matin et entre 15h30 et 17h00. En milieu rural, la clientèle du primaire et du secondaire est jumelée et voyage ainsi ensemble. Aucun transport parascolaire n'existe dans la région.

En tout, 32 véhicules circulent sur le territoire avec une capacité de 32 à 48 places. Aucun véhicule adapté n'est disponible. Les autobus sont utilisés à 85 % de leur capacité : cinq (5) à huit (8) places par autobus seront disponibles en général.

La commission scolaire permet aux adultes, fréquentant les centres de formation d'adultes, d'utiliser les autobus scolaires, s'il y a des places disponibles. Pour ceci, l'élève doit remplir une demande auprès de son

institution, qui la transmettra à la commission scolaire. Si le secteur de l'élève adulte est déjà desservi par un autobus scolaire et qu'il reste de la place, l'élève aura droit d'accès à l'autobus.

Deux (2) autobus scolaires partent de La Pêche et de Chelsea pour se rendre aux écoles secondaires à Gatineau (secteur Hull), soit l'école secondaire Mont-Bleu et l'école secondaire de l'île. Les deux (2) écoles sont à une distance de marche de deux (2) centres de formation professionnelle à Gatineau. Pour les deux autobus de 48 places, la commission scolaire note 35 inscriptions jusqu'à maintenant pour la session d'hiver 2009/2010.

Pour ce qui est de la municipalité de Pontiac, deux (2) autobus partent de Quyon et Luskville pour se rendre à l'école secondaire à Aymler, les autobus sont à pleine capacité. La commission scolaire Portage-de-l'Outaouais a une entente verbale avec TransporAction (qui prend en charge le transport collectif et adapté pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans ce secteur). La commission scolaire se sert du transport collectif pour transporter des élèves finissant l'école entre midi et 14h00. Les transports sont effectués à l'aide des chauffeurs-bénévoles, ce qui évite des transports coûteux en autobus scolaire pour quelques personnes. Les coûts sont facturés à la commission scolaire. À l'inverse, la commission scolaire accepte, sous certaines conditions, des demandes de transport transmises par TransporAction.

### Des Draveurs

La commission scolaire des Draveurs couvre, dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, les municipalités Val-des-Monts et Cantley. Quatre (4) écoles (L'Équipage et De La Colline à Val-des-Monts et De la Rose-des-Vents et Sainte-Élisabeth à Cantley) sont desservies par quatre (4) transporteurs exclusif et neuf (9) transporteurs de berlines. Les transporteurs ont un contrat de cinq (5) ans avec la commission scolaire. Ce contrat prendra fin en 2012, de nouvelles négociations débiteront en 2011. Les contrats se basent sur un prix fixe pour une année scolaire auquel s'ajoute un prix par kilomètre parcouru.

Les principales routes empruntées sont les routes 307, 366, les chemins du Mont-Cascade, Sainte-Élisabeth, Taché, la Montée Paiement et la Montée Saint-Amour.

En tout, 58 véhicules circulent à Val-des-Monts et 51 véhicules à Cantley. De ces véhicules, sept (7) sont des minibus, six (6) sont adaptés et un (1) est un huit (8) rangées. La plage horaire du matin est de 6h30 à 9h00 et les retours en après-midi se réalisent entre 14h15 et 17h30. En général, les élèves du primaire et du secondaire sont transportés dans des autobus séparés, sauf quelques exceptions dues à la distance.

Le transport scolaire amène, sur 72 parcours différents, les élèves du secondaire des municipalités de Cantley et de Val-des-Monts aux écoles secondaires à Gatineau (Nicolas-Gatineau, Le Carrefour, Du Versant et De l'Érablière).

Les autobus sont utilisés à 90 % de leur capacité. À certaines conditions, la commission scolaire permet le transport des adultes participant à un programme de formation. Ainsi, chaque adulte, non seulement ceux qui embarquent dans l'autobus, mais également tous les intervenants de la commission scolaire en lien avec des élèves, doivent passer leurs antécédents judiciaires.

La commission scolaire se montre ouverte à une collaboration avec la Corporation des transports collectifs afin d'augmenter les services offerts à la communauté cependant, certaines réticences, restrictions et questionnements demeurent (voir chapitre 4.2.4).

La commission scolaire éprouve certaines difficultés face aux développements résidentiels accrus dans certains secteurs de Val-des-Monts et Cantley. Étant donné que la planification des circuits d'autobus s'appuie sur une base géographique, la commission scolaire a besoin des cartes géographiques les plus récentes. Une transmission régulière des cartes de Cantley et de Val-des-Monts de la MRC à la commission scolaire est souhaitable.

### Cœur-des-Vallées

Les informations concernant cette commission scolaire se retrouvent dans la partie MRC Papineau.

### 3.4.9 Autobus interurbains

Ce sont les compagnies Lemens et Greyhound qui desservent l'axe 105, la compagnie Transport Thom Ltée sur la route 148 desservant la municipalité de Pontiac. Il s'agit des mêmes transporteurs qui ont été décrits dans les MRC Pontiac (Transport Thom Ltée) et dans la Vallée-de-la-Gatineau (Lemens et Greyhound). Nous référons également à l'étude de TECSULT pour ces transporteurs et à la carte 15 à la page 130 du présent rapport qui visualise les circuits interurbains.

### 3.4.10 Taxi

Deux compagnies de taxi ont des permis sur le territoire de la MRC, soit Taxi Angie (aussi nommé Taxi des Collines) à Val-des-Monts et Taxi Renaud à La Pêche. Selon l'information de la Corporation des Transports collectifs des Collines, une collaboration avec Taxi Renaud n'est pas possible, car la compagnie était

l'ancienne détentrice du permis de transport adapté : un litige judiciaire est en cours avec la municipalité de La Pêche.

La MRC connaît quatre (4) agglomérations de taxi : celle de La Pêche englobe Val-des-Monts, Notre-Dame-de-la-Salette, l'Ange-Gardien et La Pêche. Seulement trois (3) permis sont en vigueur sur un quota de 19 (taxi Angie et taxi Renaud). L'agglomération de Chelsea détient six (6) permis sur six (6). Les autres agglomérations, Cantley et Pontiac n'ont aucun permis en vigueur, cinq (5) pour Cantley et quatre (4) pour Pontiac seraient possibles, voir aussi la carte 14 à la page 129.

Nous constatons cependant une plus grande proximité avec la ville de Gatineau où beaucoup de compagnies de taxi offrent leurs services. L'exemple de Taxi BMA Soucy à Buckingham qui gère la clientèle admise au transport adapté à L'Ange-Gardien confirme cette information.

### 3.4.11 Covoiturage

À Wakefield un stationnement pour le covoiturage existe près de la route 105 (autoroute 5), en provenance de Maniwaki.

Selon le rapport de TECSULT, le covoiturage entre personnes n'habitant pas sous le même toit semble peu développé. Pour améliorer la mobilité, surtout celle des jeunes qui n'ont pas de voiture ou pas de permis de conduire, les quatre (4) Corporations des Transports Collectifs, la CRÉO et la table de jeunesse de l'Outaouais ont signé un protocole d'entente afin de développer, pour les quatre (4) MRC, un site Internet qui sera mis en relation avec celui du covoiturage du MTQ. La supervision du développement de ce site est confiée au directeur général du transport collectif des Collines. L'ouverture du site Internet est prévue pour janvier 2010.

Depuis 2008, il existe un système de covoiturage pour les élèves adultes de la commission scolaire des Draveurs. Sous le nom de VroomRéussite, plusieurs partenaires, dont la Table Jeunesse Outaouais, la commission scolaire des Draveurs et les ministères de l'Éducation et de l'Emploi du Québec, ont lancé un site Internet pour favoriser le jumelage entre les élèves fréquentant certains établissements scolaires à Gatineau. À ce jour, l'offre est faible par rapport à la demande; peu de covoiturage est organisé par ce site.

### 3.4.12 Train à vapeur Wakefield

Le train à vapeur (attraction touristique), circulant entre mai et octobre de Hull à Wakefield est décrit dans l'étude de TECSULT. Nous ajoutons la tarification qui est de 45 \$ pour un adulte (aller-retour), de 41 \$ pour une personne aînée et pour les étudiants et de 20 \$ pour les enfants entre 2 et 12 ans. Des tarifs familiaux existent à 110 \$. La durée du trajet est de 1h30 pour une distance de 65 km.

### 3.4.13 Synthèse

Le Tableau 53 regroupe les modes de transport collectif et adapté existant sur le territoire.

TABLEAU 53 : SYNTHÈSE DU TRANSPORT OFFERT À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

Municipalités	Population	STO	Transport collectif	Transport adapté	L'association des bénévoles de la Vallée-de-la-Lièvre	Club d'âge d'or de la Vallée-de-la-Gatineau et des Collines	Taxi	Transport scolaire	Interurbain		
									Lemens	Greyhound	Thom
Cantley	8 436	x	x			x		(x3)			
Chelsea	6 816	x	x			x	x	(x1)	x	x	
L'Ange-Gardien	4 465		x		x		x	(x2)			
La Pêche	7 609		x	x		x	x	(x1)	x	x	
Notre-Dame-de-la-Salette	780		x			x	x	(x2)			
Val-des-Monts	9 876		x			x	x	(x3)			
Pontiac	5 376		(x)	(x)				(x1)			x
Nombre de municipalités desservies	7		7	1	1		5	6	2	2	0
% de la population desservie dans la MRC	43 358	35%	88%	18%	10%		68%	100%	18%	18%	12%

Légende :

(x) : fait par TransporAction Pontiac

(x1) : Commission scolaire Portage-de-l'Outaouais

(X2) : Commission scolaire au Cœur-des-Vallées

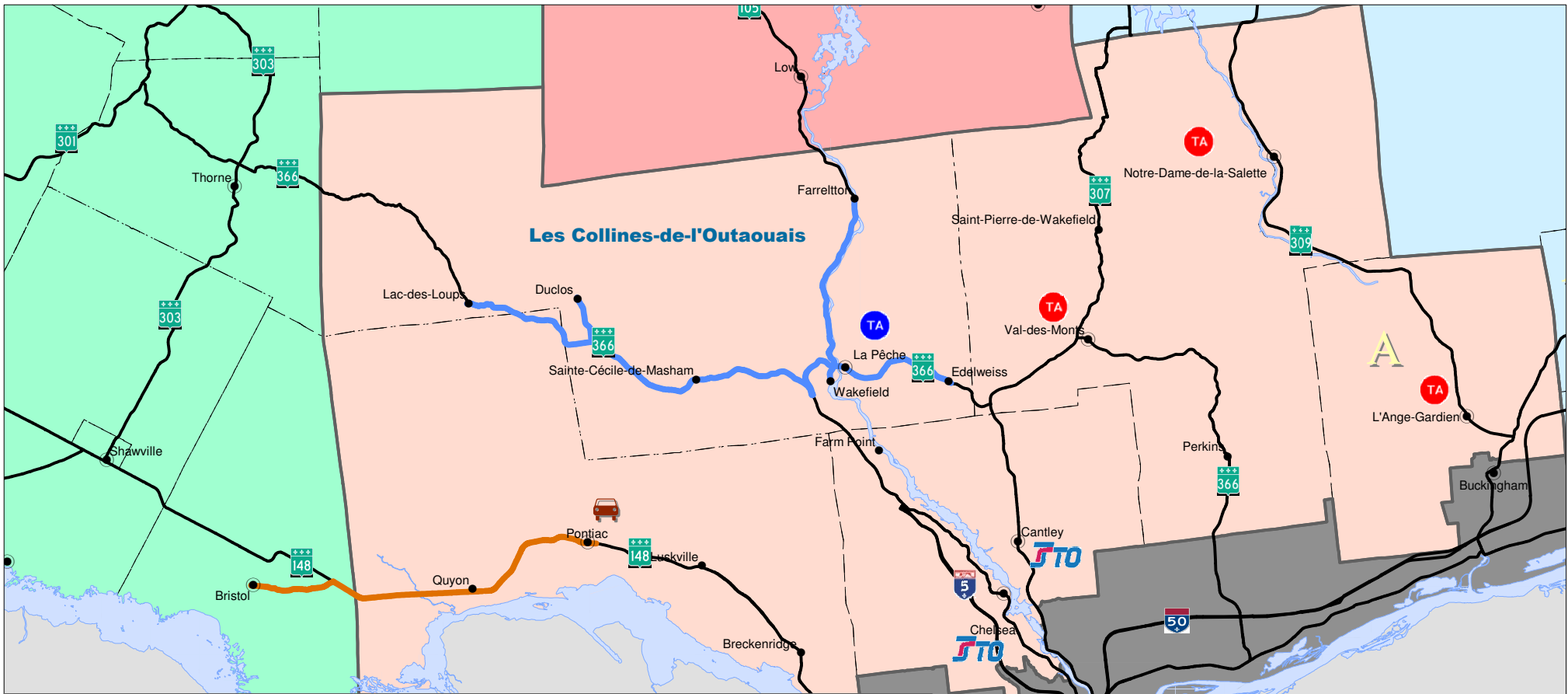
(x3) : Commission scolaire des Draveurs

### Points favorables dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais



- ✦ Un territoire qui est moins éloigné de la région urbaine que les autres MRC, facilitant ainsi les déplacements vers Gatineau et Ottawa.
- ✦ Un guichet unique entre le transport collectif et le transport adapté de la municipalité de La Pêche.
- ✦ Les municipalités de Chelsea et de Cantley ont un service de transport en commun (STO) avec deux (2) aller-retour pour Chelsea et trois (3) allers-retours pour Cantley.
- ✦ Collaboration possible avec le transport scolaire, dont principalement deux (2) circuits qui partent de Low et de La Pêche (secteur Sainte-Cécile-de-Masham) pour se rendre aux écoles secondaires à Gatineau.
- ✦ Les citoyens profitent d'un service de porte à porte avec le transport collectif qui se base principalement sur le l'accompagnement-bénévole.

## Points à améliorer dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais



- ✦ Un territoire sans ville centre. Les municipalités n'ont pas non plus un centre-ville, malgré leurs tailles qui dépassent largement celles des municipalités dans les autres MRC. Ceci signifie que les municipalités se composent de plusieurs villages sans noyau urbain, rendant les services en transport plus compliqués.
- ✦ La MRC des Collines-de-l'Outaouais devrait déclarer compétence sur le transport collectif et l'adapté. L'organisme de transport adapté dessert uniquement les villages appartenant à la municipalité de La Pêche. Les autres municipalités sont desservies soit par la STO, soit par TransporAction ou encore fonctionnent avec le volet souple. Ainsi, il n'y a pas de structure unique dans l'organisation du transport adapté dans la MRC qui devrait déclarer compétence en transport adapté.
- ✦ Les multiples portes d'entrée vers Gatineau (routes 148, 105, 307 et 366) à partir de différentes municipalités empêchent le développement d'un corridor de transport principal (voir aussi l'étude de Tecsuit).
- ✦ L'organisation du transport est plutôt difficile à cause du découpage administratif (trois (3) commissions scolaires francophones et trois (3) CSSS) se partagent le territoire de la MRC.
- ✦ La grande majorité des déplacements en transport collectif s'effectuent à l'aide des chauffeurs-bénévoles.
- ✦ Pas de collaboration entre le transport collectif et les compagnies de taxi sur le territoire.
- ✦ Le CSSS ne dispose d'aucun véhicule pour transporter sa clientèle. Ainsi, les bénévoles du transport collectif sont en partie utilisés pour transporter la clientèle vers les centres de jour et les lieux de loisir pour la clientèle des CHSLD.
- ✦ Le transport adapté est lié par un contrat défavorable avec le transporteur, car il ne permet pas d'exploiter les véhicules pour le transport collectif autre que pour un jumelage sur les circuits du transport adapté.
- ✦ Pas de communication, ni de collaboration entre le transport collectif et le regroupement des clubs d'âge d'or de la Vallée-de-la-Gatineau et des Collines. Ce dernier organisme n'est pratiquement plus existant sur le territoire. Étant donné que la MRC a compétence en transport, toutes les demandes de transport devraient être traitées par les transports collectifs des Collines.
- ✦ Des supports à vélo sur les autobus de la STO desservant Chelsea et Cantley pourraient être installés, ce qui permettrait aux cyclistes un transport multi-modal, un moyen rapide et écologique pour les courtes et moyennes distances en ville.



**Transport adapté MRC Les Collines-de-l'Outaouais**

-  Société de transport de La Pêche
-  Volet souple



**Circuits de La Pêche**

-  Secteurs de services
-  Circuit


**Circuit du CLSC de Quyon**

-  Circuit



**Autres services de transports**

-  Société de transport de l'Outaouais
-  TransporAction (TSMO)





**Transport bénévole**

-  Association des bénévoles de la Vallée-de-la-Lièvre

**Routes principales**

-  Numéro de route
-  Route

**Organisation territoriale**

-  Municipalités
-  Limites des municipalités
-  Limites des MRC
-  Ville de Gatineau

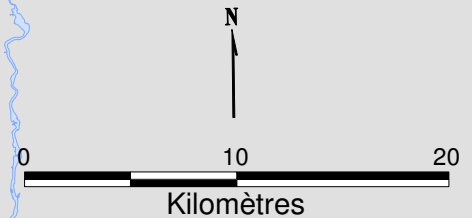
**Réseau hydrographique**

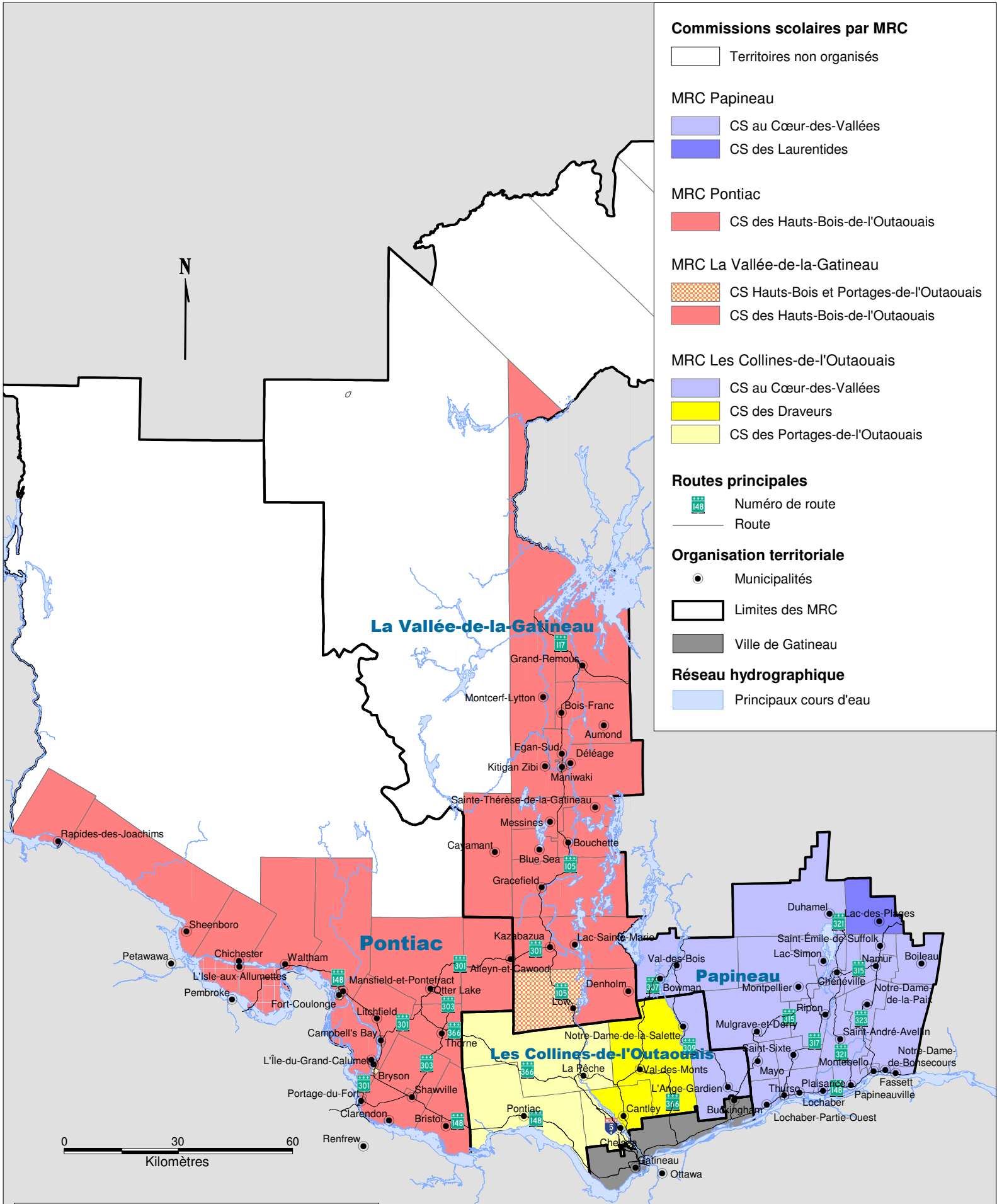
-  Principaux cours d'eau

Toutes les municipalités sont desservies en transport collectif.

**Carte 12 : Circuits réguliers dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais**

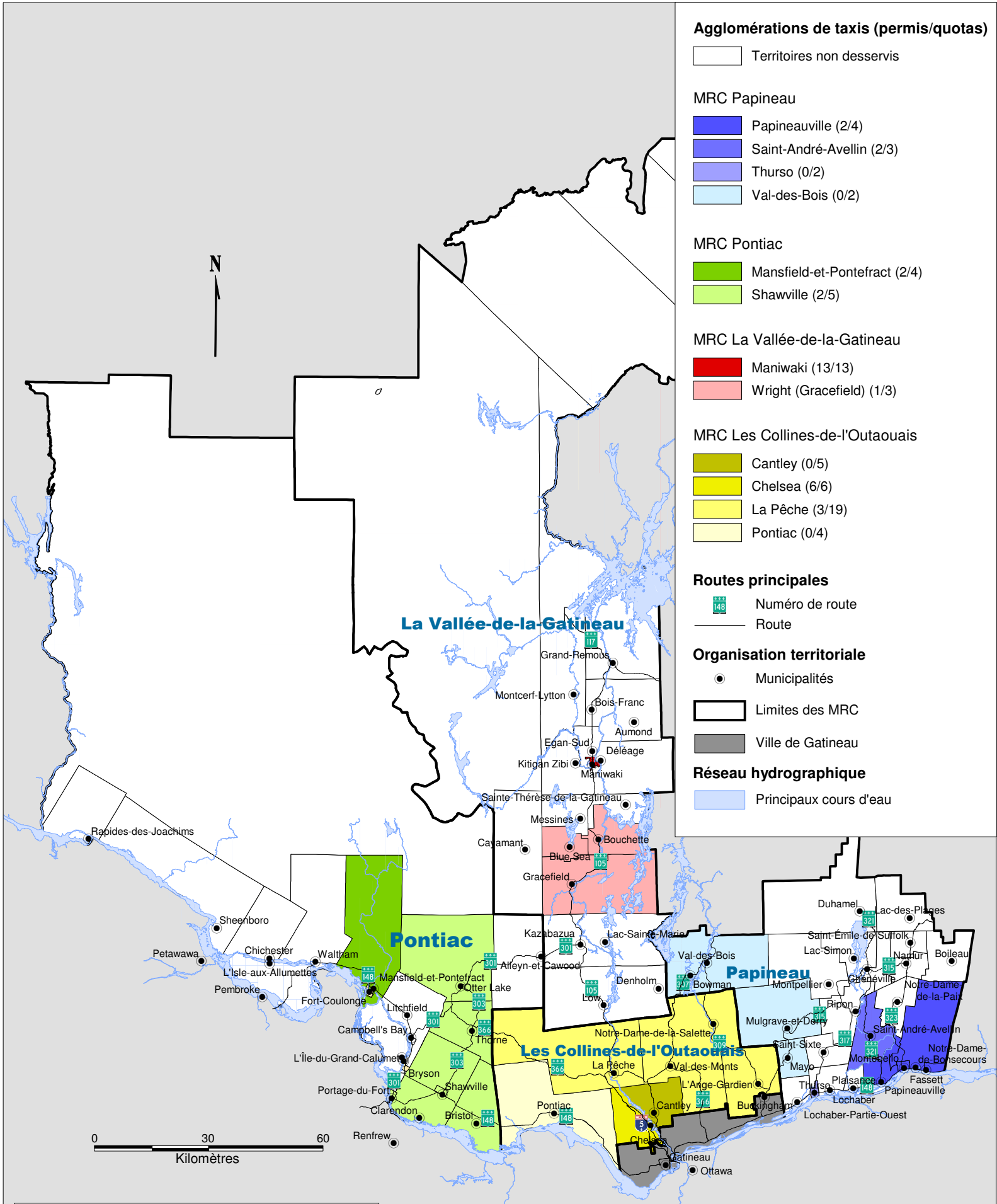
Source : Organismes de transports.





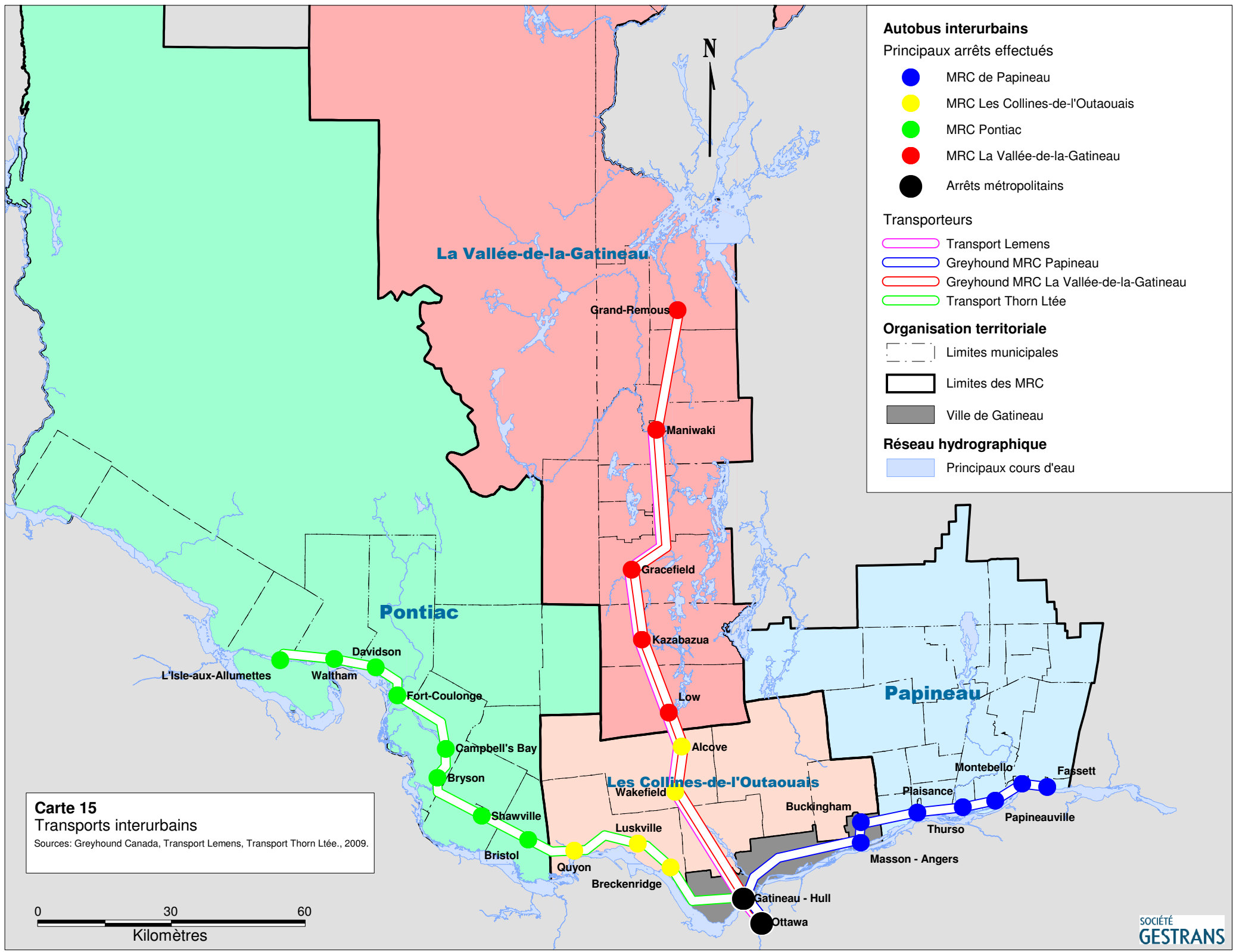
**Carte 13**  
Répartition des commissions scolaires

Source: Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2009.



**Carte 14**  
Répartition des agglomérations de taxis

Source: Commission des Transports du Québec, 2009.



**Autobus interurbains**

Principaux arrêts effectués

- MRC de Papineau
- MRC Les Collines-de-l'Outaouais
- MRC Pontiac
- MRC La Vallée-de-la-Gatineau
- Arrêts métropolitains

Transporteurs

- Transport Lemens
- Greyhound MRC Papineau
- Greyhound MRC La Vallée-de-la-Gatineau
- Transport Thorn Ltée

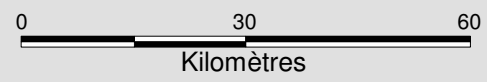
**Organisation territoriale**

- Limites municipales
- Limites des MRC
- Ville de Gatineau

**Réseau hydrographique**

- Principaux cours d'eau

**Carte 15**  
**Transports interurbains**  
 Sources: Greyhound Canada, Transport Lemens, Transport Thorn Ltée., 2009.



## 4 LA DEMANDE EN TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Nous avons entrepris plusieurs démarches pour définir les besoins en transport dans les quatre (4) MRC. Les résultats sont présentés ci-après selon les trois principales enquêtes, soit le sondage téléphonique auprès de trois (3) MRC, les groupes de discussion dans les quatre (4) MRC et les questionnaires envoyés aux municipalités des MRC Papineau, Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau. Des entrevues individuelles ont permis de préciser certains besoins en transport. Les résultats du rapport de TecSult ont été utilisés pour ajouter de l'information concernant les besoins évalués pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

### 4.1 Résultats du sondage téléphonique

Un sondage téléphonique auprès des citoyens des trois (3) MRC, Papineau, Vallée-de-la-Gatineau et Pontiac a été effectué entre le 10 et le 29 juin 2009. Un total de 1 514 personnes ont répondu au questionnaire, dont 1 199 en français et 315 en anglais. La marge d'erreur maximale est de  $\pm 4,4 \%$  à l'échelle des MRC et de  $2,7 \%$  pour l'ensemble des trois (3) MRC. Le niveau de confiance est de 19 fois sur 20. Le taux de réponse est de  $77,2 \%$ <sup>27</sup>.

Le premier objectif était de connaître les habitudes de déplacement concernant les moyens de transport utilisés, les municipalités de destinations et les jours et heures des déplacements. Le deuxième objectif était de mesurer l'intérêt des citoyens pour le développement du transport collectif, notamment vers la région métropolitaine Gatineau et Ottawa.

Le questionnaire (version française) et les résultats complets se trouvent dans l'annexe 2.

#### 4.1.1 Déplacements réguliers

Plus des deux tiers (68,4 %) des répondants effectuent des déplacements réguliers à chaque semaine ou à chaque mois. Dans le Pontiac, le nombre de déplacements réguliers est le plus élevé (75,8 %), tandis que dans la MRC Papineau, seulement 59,4 % se déplacent de façon régulière (voir Figure 23, à la page 132).

##### Destinations des déplacements réguliers

Ces déplacements se réalisent en grande partie à l'intérieur de chaque MRC. Néanmoins, il y a des différences significatives entre les MRC. Dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau, une proportion de 72,8 % réalise son principal déplacement régulier à l'intérieur même de son territoire, comparativement à près de la

<sup>27</sup> Ceci signifie que 1 961 personnes ont été contactées pour avoir un résultat de 1 514 réponses.

moitié des répondants des MRC Pontiac (49 %) et Papineau (47,7 %). Les principales destinations à l'intérieur de chaque MRC se retrouvent dans le Tableau 54<sup>28</sup>.

FIGURE 23 : DÉPLACEMENTS RÉGULIERS

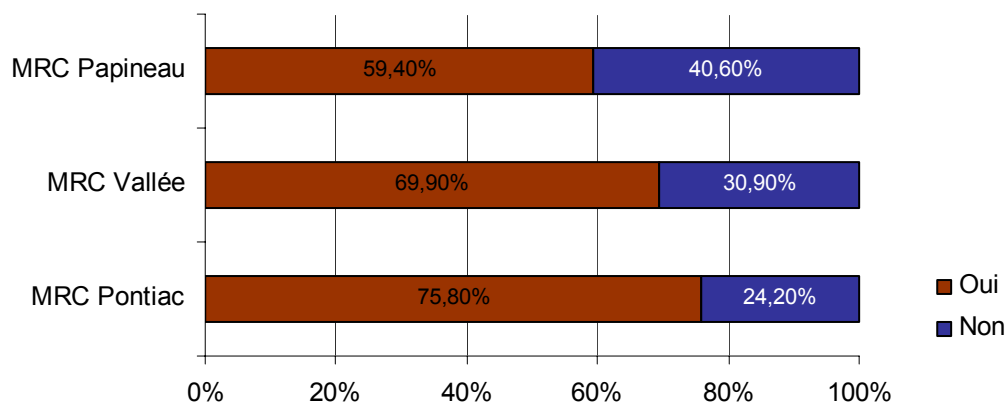


TABLEAU 54 : DESTINATIONS RÉGULIÈRES

MRC Vallée-de-la-Gatineau			MRC Pontiac			MRC Papineau		
Maniwaki	202	57,2%	Shawville	117	30,6%	Gatineau	83	27,7%
Gatineau	52	14,7%	Pembroke	79	20,7%	St-André-Avellin	45	15,0%
Gracefield	27	7,6%	Renfrew	35	9,2%	Papineauville	24	8,0%
Ottawa	20	5,7%	Ottawa	32	8,4%	Buckingham	22	7,3%
Mont-Laurier	10	2,8%	Campbell's Bay	24	6,3%	Chénéville	19	6,3%
Hull	9	2,5%	Gatineau	24	6,3%	Thurso	18	6,0%
Bois-Franc	7	2,0%	Fort-Coulonge	21	5,5%	Ottawa	15	5,0%
Grand-Remous	4	1,1%	Mansfield-et-Pontefract	11	2,9%	Montebello	13	4,3%
			Hull	8	2,1%	Mont-Tremblant	9	3,0%
			Aylmer	6	1,6%	Montréal	9	3,0%
			L'Isle-aux-Allumettes	5	1,3%	Hawkesbury	8	2,7%
			Bryson	4	1,0%	Montpellier	5	1,7%
						Plaisance	5	1,7%
						Fassett	3	1,0%

En ce qui concerne les déplacements réguliers vers Gatineau ou Ottawa, les résultats diffèrent beaucoup d'une MRC à l'autre. Ainsi, 9,9 % des répondants de la MRC Pontiac se déplacent régulièrement vers Gatineau (centre-ville de Gatineau et les secteurs Hull et Aylmer), 8,4 % vers Ottawa. Presque un tiers (29,9 %) voyagent sur une base régulière vers l'ouest d'Ottawa (Pembroke, Renfrew, etc.).

<sup>28</sup> Toutes les destinations qui génèrent moins qu'un (1) pour cent ne sont pas affichées dans le tableau, ce qui explique que le cumul n'atteint pas 100 %.

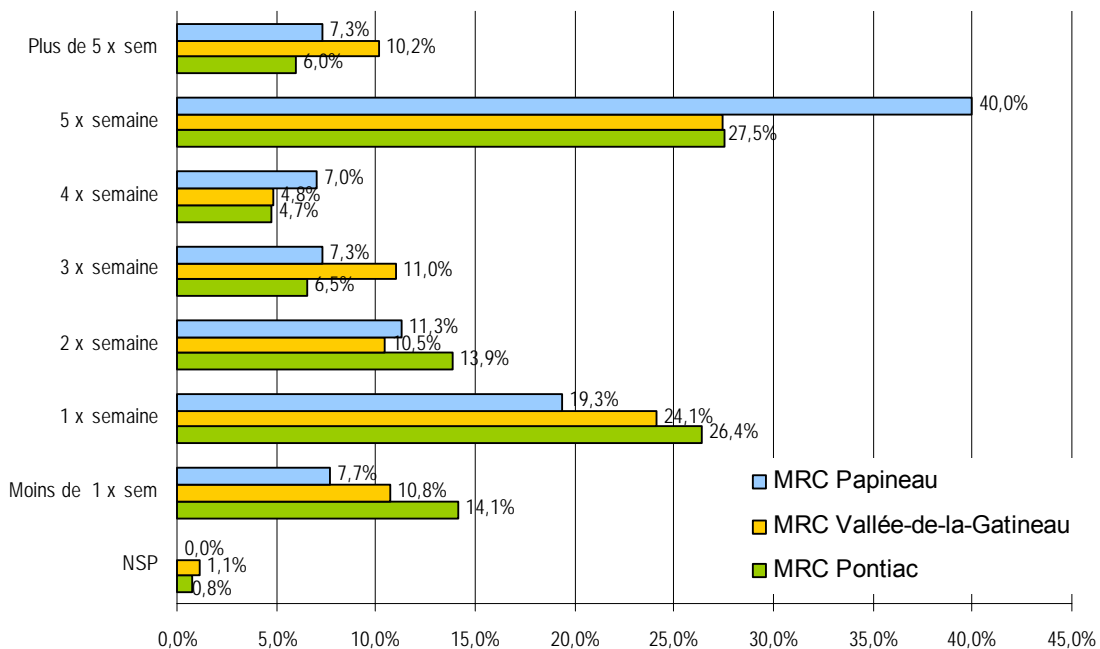
Pour la MRC Vallée-de-la-Gatineau, seulement 17,3 % (Gatineau et le secteur Hull) des répondants ont comme destination Gatineau et Ottawa (5,7 %) sur une base régulière. Le fait que la MRC ait une municipalité centrale (Maniwaki) qui génère des emplois et des services (santé, éducation, magasins, etc.) permet à la population de satisfaire bon nombre de besoins à l'intérieur de la MRC.

Dans la MRC Papineau, la majorité des répondants quitte la MRC pour effectuer des déplacements réguliers, et ce, à 35 % vers Gatineau (centre-ville de Gatineau et le secteur Buckingham) et Ottawa (5 %). Les Laurentides (3 %) et Montréal (3 %) sont également des destinations régulières.

### Fréquence des déplacements réguliers

On retrouve la fréquence la plus élevée du principal déplacement régulier dans la MRC Papineau : 40 % effectuent leur déplacement régulier cinq (5) fois par semaine, tandis que dans les MRC Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau, il s'agit de 27,5 %.

FIGURE 24 : FRÉQUENCE DES DÉPLACEMENTS RÉGULIERS



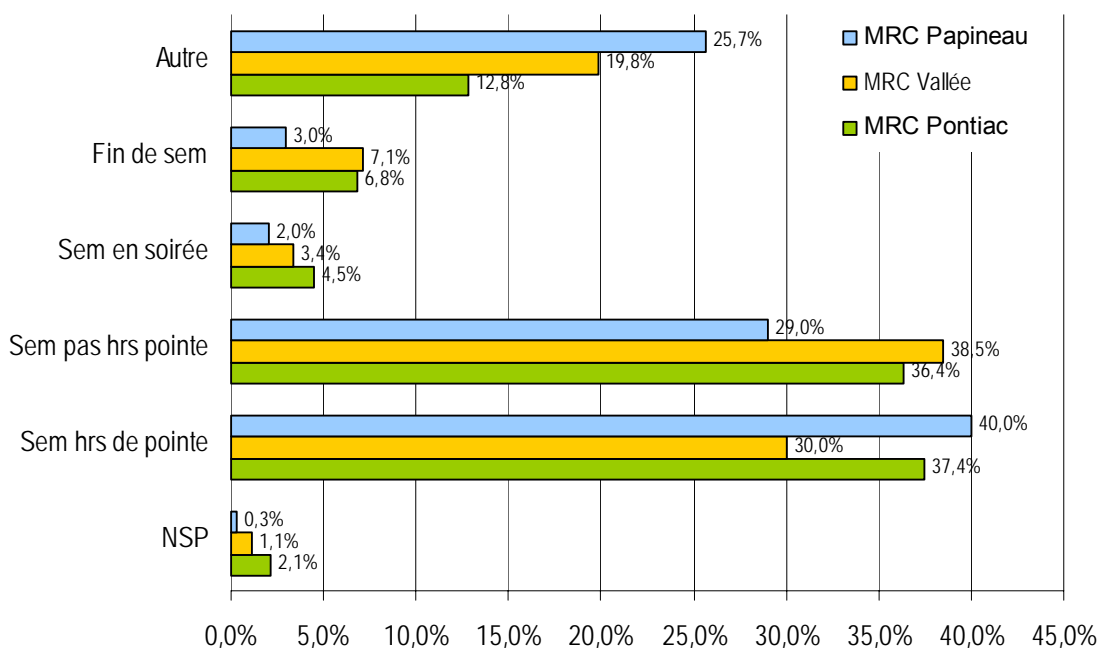
## Mode de transport pour les déplacements réguliers

Peu importe la MRC de résidence, la très grande majorité se déplace en voiture (comme conducteur à 84,5% et comme passager à 13,3 %). Seulement 1,7 % utilisent soit le transport collectif (1,3 %) ou les autobus interurbains (0,4 %).

## Période des déplacements réguliers

Pour ce qui est de la période du principal déplacement régulier, les répondants de la MRC Papineau voyagent le plus en semaine aux heures de pointe (40 %), tandis que les répondants de la Vallée-de-la-Gatineau, en semaine, se déplacent davantage hors pointe (38,5 %) que pendant l'heure de pointe (30 %). Dans le Pontiac, c'est assez équilibré. Les déplacements réguliers pendant les fins de semaine sont plus nombreux dans la MRC Pontiac et la Vallée-de-la-Gatineau que dans la MRC Papineau.

FIGURE 25 : PÉRIODE DES PRINCIPAUX DÉPLACEMENTS



## 4.1.2 Déplacements vers Gatineau et Ottawa

La proportion des répondants qui se déplacent, de façon régulière ou irrégulière, vers Gatineau ou Ottawa est différente d'une MRC à l'autre. En général, 13,5 % des répondants ne vont jamais à Gatineau ou Ottawa. À regarder cette donnée de plus près, nous constatons que plus une personne est âgée, moins elle se déplace vers la région métropolitaine (voir le Figure 26). Une cohérence semblable se produit en croisant la fréquence des visites à Gatineau/Ottawa avec le revenu du répondant. Moins son revenu est élevé, moins l'individu se déplace vers Gatineau ou Ottawa.

Dans la MRC Papineau, la proportion des répondants se déplaçant vers Gatineau et Ottawa est plus grande que dans la MRC Pontiac ou dans la Vallée-de-la-Gatineau (voir Figure 27 à la page 136).

FIGURE 26 : FRÉQUENCE DE DÉPLACEMENTS VERS GATINEAU/OTTAWA PAR RAPPORT À L'ÂGE

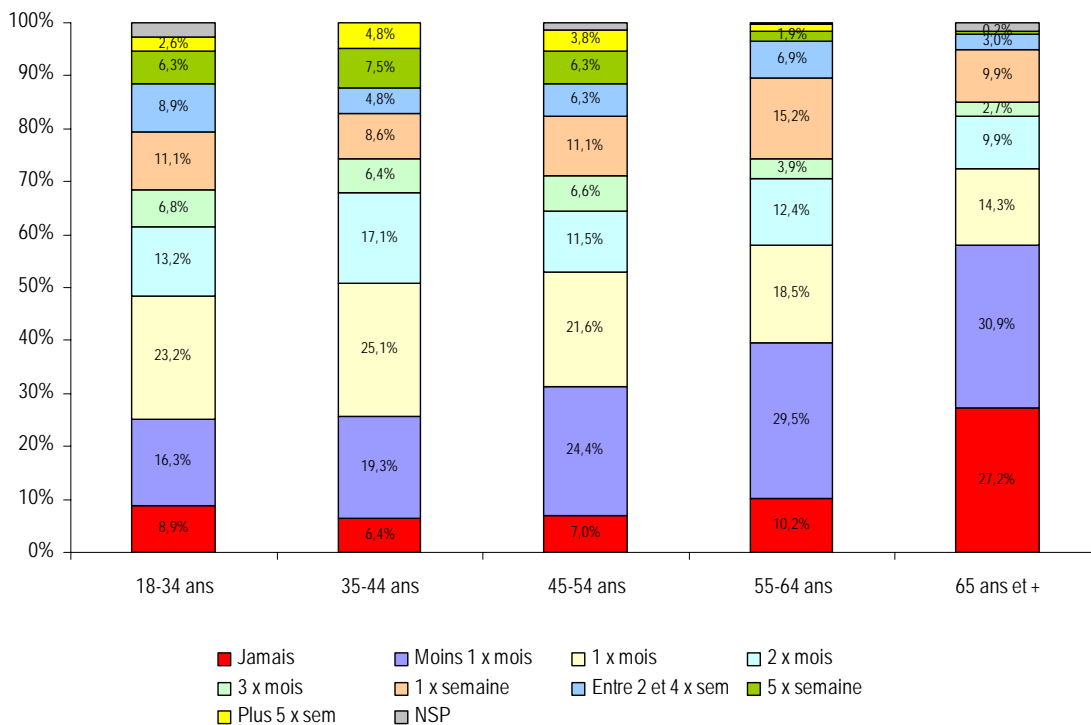
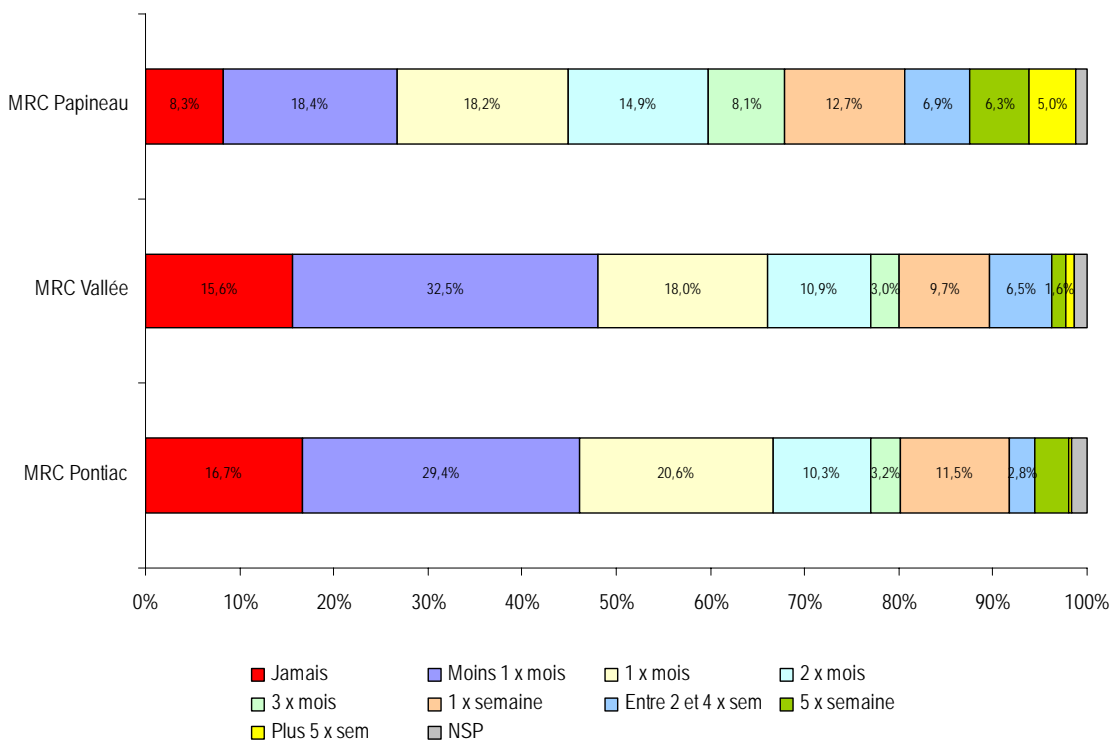


FIGURE 27 : FRÉQUENCE DE DÉPLACEMENTS VERS GATINEAU/OTTAWA VERSUS MRC



CRÉ de l'Outaouais – Réalisation d'un état de situation en transport collectif et adapté en Outaouais – N°Réf. : 15-P026157-330-CT-1-Janvier 2010

### Mode de transport pour les déplacements vers Gatineau/Ottawa

Les déplacements vers Gatineau et Ottawa se font plus en covoiturage (voiture-passager 25,7 %) que les autres déplacements réguliers (13,3 %). La part des déplacements en transport collectif augmente également légèrement si la destination est la région métropolitaine (de 1,7 % à 3,2 %). La MRC Papineau démontre le plus haut taux de covoiturage (28,7 %), mais le plus faible taux de déplacements en transport collectif (2,3 %).

### Période de déplacement vers Gatineau/Ottawa

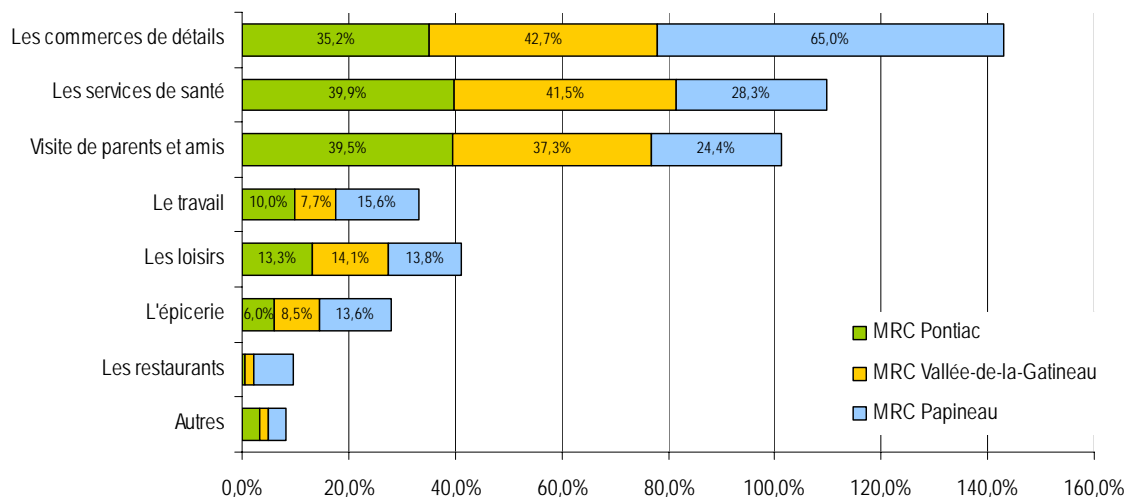
Les citoyens de la MRC Pontiac se déplacent davantage vers Gatineau et Ottawa du lundi au vendredi alors que les citoyens de Papineau y vont davantage n'importe quel jour de la semaine (voir page 25 du rapport de sondage en annexe 2). Pendant que les répondants de la MRC Papineau voyagent vers Gatineau, majoritairement entre 7h et 9h pour retourner entre 15h et 18h, les déplacements dans les autres MRC s'évalent entre 7h et 10h. Les voyages autour de midi et tôt l'après-midi sont également plus fréquents dans ces MRC qu'à Papineau. Il en est de même pour le retour : La plus importante proportion de retour dans la

MRC Pontiac se fait entre 15h et 16h et s’allonge jusqu’à 21h. Dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau les départs pour le retour à la maison s’étalent sur une longue période entre 13h et 22 h avec un pic entre 17 et 18h. Les résidants de Papineau quittent majoritairement entre 15h et 18h.

### Motifs des déplacements vers Gatineau/Ottawa

Les principales raisons de déplacements qui amènent les gens à Gatineau ou Ottawa sont les commerces de détail (48,2 %), suivis par les services de santé (36,1 %) et la visite de la parenté (33,5 %). Ces trois (3) raisons figurent aux trois (3) premiers rangs à travers les MRC. Cependant, il y a des nuances importantes comme la Figure 28 le démontre <sup>29</sup>:

FIGURE 28 : MOTIFS DE DÉPLACEMENTS VERS GATINEAU/OTTAWA PAR MRC



Les commerces de détail sont de loin (65 %) la principale raison pour les répondants de la MRC Papineau pour se déplacer vers Gatineau ou Ottawa, tandis que les services de santé et les visites à la parenté jouent un rôle moins important que dans les autres MRC. Les déplacements avec motif travail et épicerie sont également plus élevés dans la MRC Papineau que dans les MRC Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau.

<sup>29</sup> À noter qu'il s'agit d'une question qui permettait de donner plusieurs raisons, ce qui explique que le total de chaque valeur (raison) peut dépasser les 100 %.

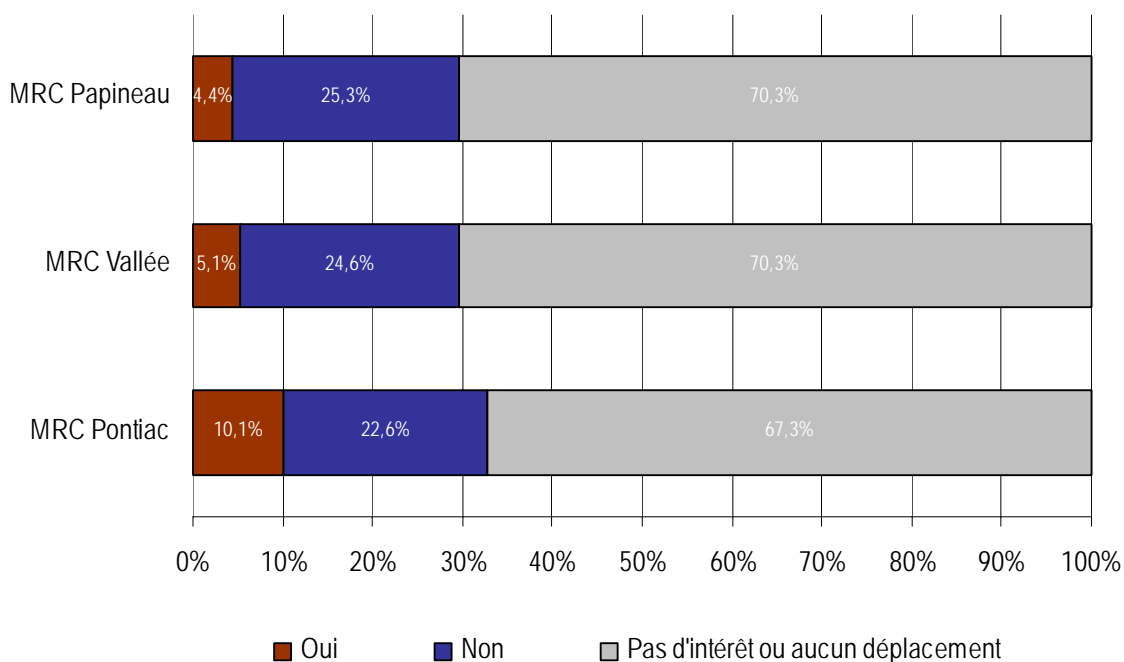
### 4.1.3 Besoins en transport collectif vers Gatineau/Ottawa

Interrogés sur leur éventuelle utilisation du transport collectif advenant une amélioration du service vers Gatineau et Ottawa, 30,7 % des répondants se sont montrés intéressés. Ce taux varie légèrement entre les trois (3) MRC : de 32,7 % à Pontiac à 29,7 % dans les MRC Vallée-de-la-Gatineau et Papineau.

Concernant un besoin immédiat en transport collectif, le taux baisse à 6,5 % pour les trois (3) MRC.

La Figure 29 visualise le besoin plus élevé dans la MRC Pontiac (10,1%) que dans la MRC Papineau (4,4 %) et dans la Vallée-de-la-Gatineau (5,1 %).

FIGURE 29 : BESOIN IMMÉDIAT EN TRANSPORT COLLECTIF VERS GATINEAU/OTTAWA



### Fréquence d'utilisation du transport collectif amélioré vers Gatineau/Ottawa

C'est dans la MRC Papineau que les répondants intéressés à utiliser davantage un service de transport collectif développé vers Gatineau et Ottawa y auraient recours le plus assidûment, soit 9 % entre 2 à 5 fois et plus par semaine. Dans la MRC Pontiac où il y a le plus d'intéressés, 6,4 % l'utiliseraient 2 à 5 fois par semaine, tandis que dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau il y a 4,2 % d'intéressés qui voyageraient à cette fréquence.

## Période d'utilisation du transport collectif amélioré vers Gatineau/Ottawa

Les répondants intéressés démontrent un intérêt plutôt en semaine hors des périodes de pointe (28 %) et pendant les fins de semaines (18,3 %). Analysées par MRC, on constate que la MRC Pontiac et la MRC Papineau dégagent les plus grandes proportions d'utilisateurs potentiels aux heures de pointe en semaine, tandis que la Vallée-de-la-Gatineau démontre plutôt un besoin hors pointe en semaine et pendant les fins de semaine.

## Destinations à desservir à Gatineau/Ottawa avec un transport collectif amélioré

Il y a une cohérence entre les motifs de déplacements vers la région métropolitaine et les endroits à desservir par le transport collectif que les répondants intéressés (465) à utiliser le transport collectif amélioré, ont mentionnés. C'est le centre-ville de Gatineau qui arrive au premier rang avec 12,5 %, suivi par Hull (9,9%), les Promenades Gatineau (6 %), le centre-ville d'Ottawa (6 %) et l'hôpital de Gatineau (Hull, 5,4 %). Le Tableau 55 donne les détails.

TABLEAU 55 : ENDROITS POTENTIELS À DESSERVIR À GATINEAU/OTTAWA

Lieu	%	Lieu	%	Lieu	%	Lieu	%
Centre-ville Gatineau	12,5%	Centre commercial Hull	0,9%	Laurier 200	0,2%	Centre commercial Ottawa	0,2%
Hull	9,9%	Galeries Aylmer	0,9%	Centre Jean-Guy Prévost	0,2%	Place Vanier	0,2%
Promenades Gatineau	6,0%	Rue Grébert Gatineau	0,9%	Centre Rideau	0,2%	Galeries de Hull	0,2%
Centre-ville Ottawa	6,0%	Le Plateau	0,9%	Caisse Populaire	0,2%	Rue Richmond	0,2%
Hôpital Gatineau Hull	5,4%	King Edward Ottawa	0,6%	Zellers Gatineau	0,2%	Centre d'achat Bayshore	0,2%
Centre commercial	4,7%	Bd Mont Bleu Hull	0,6%	Rue Sussex	0,2%	Pointe Gatineau	0,2%
Centre commercial de Gatineau	3,9%	Bd Maloney	0,6%	Conservatoire Hull	0,2%	Wal-Mart	0,2%
Hôpital	3,7%	Vanier	0,4%	Hôtel de ville	0,2%	Sortie autoroute Lépine	0,2%
Hôpital Ottawa	3,4%	Services Loisirs Gatineau	0,4%	Musée des Civilisations	0,2%	Tunney's Pasture	0,2%
Centre-ville	2,2%	Promenades du Portage	0,4%	Magasin Pettington	0,2%	Dépanneur Germain, Route 309	0,2%
Promenades Outaouais	1,7%	Ouest Ottawa	0,4%	Cégep Outaouais	0,2%	Kanata	0,2%
St-Joseph Hull	1,7%	Promenade	0,4%	Commerce Ste-Thérèse	0,2%	Place Orléans	0,2%
Aylmer	1,3%	Métro	0,4%	Casino Gatineau	0,2%	Route 148	0,2%
Centre médical Gatineau	1,3%	Easton	0,4%	Est Gatineau	0,2%	Rue Centre	0,2%
Centre médical	1,1%	Galeries de Gatineau	0,4%	Casino	0,2%	Banque rue Wellington	0,2%
Masson-Angers	1,1%	Cité des Jeunes	0,4%	Terminus	0,2%	Bd Laurin	0,2%
Marché Ottawa	0,9%	Ave Carling	0,4%	Aréna Guertin	0,2%	NSP	15,3%
Buckingham	0,9%	Nursing Home Gatineau	0,2%	Rue Rideau	0,2%		

#### 4.1.4 Besoins en transport collectif vers d'autres municipalités

Parmi les 1 514 répondants, 21,5 % (316 personnes) ont mentionné une (1) ou deux (2) municipalités en particulier qui devraient être desservies par le transport collectif pour répondre aux besoins en déplacements intramunicipaux. Dans les MRC Pontiac et Papineau, l'intérêt pour un service intramunicipal est légèrement plus développé que dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau (19,6 %).

##### Destinations intramunicipales en transport collectif

Les répondants qui souhaitent un élargissement du réseau de transport collectif autre que vers Gatineau/Ottawa, identifient majoritairement une municipalité située sur le territoire de leur propre MRC. Cependant, les répondants de la MRC Pontiac souhaitent également en grande partie (43,4 %) un meilleur service vers les municipalités ontariennes (Pembroke, Renfrew, etc.). Dans la MRC Papineau, 22,4 % des répondants aimeraient un service vers Gatineau (secteur Buckingham), 10,4 % vers les Laurentides (Mont-Tremblant, Saint-Jérôme) et 9,7 % vers l'est d'Ottawa (Hawkesbury, etc.).

C'est la Vallée-de-la-Gatineau qui, avec une municipalité centrale, suscite le plus de demandes à l'intérieur de sa propre MRC, soit 66,4 %. Toutefois, 24,4 % aimeraient avoir un service vers les Laurentides (Mont-Laurier), ce qui est plus proche à partir de Maniwaki que Gatineau (55 km par rapport à 130 km).

##### Fréquence d'utilisation du transport collectif intramunicipal

Dans chacune des MRC, environ 15 % des répondants souhaitent la desserte du transport collectif vers une autre municipalité que Gatineau/Ottawa à une fréquence égale ou plus élevée qu'une fois par semaine. Dans les trois (3) MRC, les transports en semaine, en période hors pointe, recueillent le plus grand pourcentage, suivis de la catégorie « autre » (à n'importe quel moment, l'horaire des déplacements change).

##### Motifs pour l'utilisation du transport collectif intramunicipal

Dans chacune des MRC, plus de 30 % des répondants (46,5 % Pontiac, 35,3 % Vallée-de-la-Gatineau, 30,6 % Papineau) souhaitant la desserte vers une autre municipalité, emprunteraient le transport collectif pour faire l'épicerie ou pour magasiner. Contrairement aux déplacements vers Gatineau/Ottawa, ce sont les déplacements avec motif travail et études qui arrivent au deuxième rang pour les déplacements intramunicipaux (16,3 % Pontiac, 22,7 % Vallée-de-la-Gatineau, 26,9 % Papineau). L'importance pour des transports vers des services de santé est plus grande dans la Vallée-de-la-Gatineau (18,5 %) que dans les autres MRC.

## 4.2 Résultats des groupes de discussion

L'objectif principal des groupes de discussion était de compléter le portrait des besoins en transport après avoir recueilli des données auprès des citoyens (sondage téléphonique), les municipalités (enquête écrite) et les entrevues personnelles avec les organismes offrant du transport dans les quatre (4) MRC. Sur la base des entrevues personnelles, il a été décidé d'élargir le débat et des groupes de discussion et d'ajouter un deuxième objectif portant sur la compréhension du transport collectif et adapté dans la région.

Ainsi, les groupes de discussion, animés par le groupe-conseil Baastel, ont couvert deux (2) sujets principaux :

- ⊕ La compréhension et les problématiques du transport collectif et adapté dans la MRC ;
- ⊕ Les besoins en transport dans la MRC.

Le compte rendu complet des rencontres se trouve en annexe 3; les chapitres suivants se limitent à regrouper et à extraire les messages essentiels par MRC.

## 4.2.1 La demande en transport dans la MRC Papineau

Des intervenants du milieu de l'éducation, de la jeunesse, des personnes âgées et des personnes handicapées étaient présents. Un client, un chauffeur-bénévole et le directeur général de la Corporation des transports Adapté et Collectif Papineau Inc. assistaient également à la rencontre. Le secteur santé (CSSS Papineau), absent lors de la réunion, nous a accordé un entretien téléphonique pour compléter le portrait. Les organismes CDC Rond Point, l'Association des bénévoles de la Vallée-de-la-Lièvre et le CSSS Gatineau ont été réunis pour compléter le portrait des besoins et difficultés dans la région de la Vallée-de-la Lièvre (MRC Papineau et la communauté urbaine de Gatineau, partie semi-urbaine) avec un deuxième groupe de discussion de cette région.

### La compréhension et les problématiques du transport collectif et adapté dans la MRC Papineau

- ✦ Pour la plupart des intervenants, le transport collectif devrait être accessible à toute la population.
- ✦ Le fonctionnement du guichet unique semble être peu connu parmi les intervenants qui jugent qu'un tel service est primordial dans une région rurale et qu'il devrait être modernisé, optimisé et communiqué davantage aux citoyens.

### Les besoins en transport dans la MRC Papineau

- ✦ Tous les organismes participant à la rencontre s'entendent pour dire que les moyens de transport sont insuffisants pour les activités de loisir ou les obligations civiles (magasins, épiceries, banques, etc.), et ce, dans la MRC Papineau ainsi que dans le secteur Buckingham qui fait partie la communauté urbaine de Gatineau.
- ✦ Plus les municipalités sont éloignées (Val-des-Bois, Saint-Émile-de-Suffolk, Duhamel, Lac-des-Plages) plus les besoins en transport s'intensifient, surtout pour les personnes pauvres et âgées.
- ✦ Un besoin constant en transport existe parmi les élèves qui participent aux programmes de formation professionnelle ou sont inscrits à l'éducation aux adultes. Aucun moyen de transport régulier n'est offert à cette clientèle. Les places disponibles dans les autobus scolaires qui vont vers l'école secondaire à Papineauville peuvent être comblées avec ces élèves adultes, sans garantie d'un transport à l'année.
- ✦ Il n'y a pas de transport collectif organisé permettant aux jeunes de participer régulièrement à des activités sociales, surtout en soirée ou en fin de semaine. La table de jeunesse souligne que le thème du transport scintille en haut de la liste des adolescents (résultat d'un sondage auprès de jeunes).

- # Pour les étudiants et les travailleurs qui voyagent régulièrement en direction de Gatineau, il n'y a aucun service de transport interurbain intéressant sur le territoire de Papineau.
- # Il est très difficile de planifier des activités à courte échéance dans le système actuel, car une réservation de 24 heures est obligatoire et ne garantit pas le transport.
- # La jonction entre le rural et l'urbain est particulièrement problématique, car les trajets sont très longs en autobus (à partir de Buckingham, destination pour plusieurs clients de la MRC Papineau) ou quasiment inexistantes (à partir de la MRC Papineau). Pour une personne en mauvaise condition physique, un transport en commun de quatre (4) heures (aller et retour) pour un rendez-vous à l'hôpital n'est pas supportable. Le transport avec des bénévoles semble donc incontournable.

Plusieurs éléments clés et solutions ont été envisagés lors de la discussion par rapport aux différentes problématiques et besoins liés au transport collectif et adapté.

- # Des écoles sur le territoire offrent des activités parascolaires le soir. D'autres personnes pourraient profiter du transport scolaire mis à la disposition des élèves.
- # Les centres de formation professionnelle et de l'éducation aux adultes font appel au ministère de l'Éducation et à la Fédération des commissions scolaires pour qu'ils changent leur politique de subventions par rapport au transport scolaire. En milieu rural, une des raisons du décrochage dans le secteur de l'éducation et du perfectionnement aux adultes est le manque de transport pour ces élèves qui ne disposent pas de moyens suffisants pour se payer une voiture.
- # Une connexion de service entre la STO et Papineau pourrait passer, dans un premier temps, par la construction d'un stationnement incitatif à Buckingham. Un service d'autobus à partir de la MRC Papineau vers ce stationnement inviterait non seulement ceux qui ont réellement besoin d'un transport, mais aussi ceux qui préfèrent utiliser le transport en commun (ex. : coûts liés à la possession d'une voiture, frais de stationnement en ville, raisons environnementales, etc.).
- # Il serait intéressant de commencer par l'amélioration du service de covoiturage; si cela se développe localement, plusieurs problèmes de transport, surtout pour les jeunes, pourraient se régler.
- # La création d'un comité ad hoc pour le transport dans la MRC est proposée. La CRÉO pourrait jouer un rôle important dans ce contexte, car elle a engagé du personnel pour gérer les questions de transport en Outaouais. Elle pourrait devenir un leader dans le développement de nouvelles avenues, en tentant d'amener tous les organismes communautaires de la MRC qui travaillent avec des clientèles ayant des besoins de transport, à appuyer le guichet unique et à favoriser

l'innovation. Ceci impliquerait aussi de faire converger les subventions, actuellement éparpillées, émanant de plusieurs organismes publics différents. Cette mesure pourrait permettre de mieux développer le transport collectif et adapté.

- # Pour que le guichet unique s'améliore, il faut s'assurer de la coopération de tous les organismes qui appuient l'optimisation du transport collectif : ceci concerne d'abord le transport scolaire qui sillonne pratiquement tous les rangs du lundi au vendredi, puis le CSSS et les autres organismes communautaires qui contrôlent des possibilités de transport.
- # Est un atout la table de concertation que la STO veut former avec les organismes communautaires dans les secteurs semi-urbains (Buckingham, Masson-Angers, Aymler) afin d'améliorer la situation de cette clientèle. Cela pourrait apporter un soutien aux déplacements des citoyens de la MRC Papineau qui vont vers Buckingham.

## 4.2.2 La demande en transport dans la MRC Pontiac

Des intervenants des milieux de l'éducation, de la santé, de la jeunesse, du développement économique ainsi que le directeur général de TransporAction Pontiac étaient présents; ce dernier représentait le transport collectif et le transport adapté.

### La compréhension du transport collectif et adapté dans la MRC Pontiac

- ✦ Étant donné que l'organisme TransporAction est déjà un véritable guichet unique, sa compréhension du système et du fonctionnement du transport collectif sont bien connus parmi les participants.

### Les besoins et problématiques en transport dans la MRC Pontiac

- ✦ Les transports avec motif de santé sont coûteux pour l'organisme. Premièrement, parce qu'il n'y a pas de coordination des rendez-vous par région pour les traitements réguliers à Gatineau (ex. dialyse), ce qui signifie en même temps que les chauffeurs-bénévoles qui accompagnent cette clientèle ne sont pas disponibles pour faire d'autres déplacements à l'intérieur du territoire. Deuxièmement, des voyages vers des centres de santé spécialisés ontariens, qui sont, pour la plupart des citoyens du Pontiac, plus rapprochés que les centres de santé québécois, ne sont pas subventionnés par le gouvernement québécois.
- ✦ Les jeunes et les personnes âgées ont peu de possibilités de réaliser des activités sociales avec le transport collectif. Les sorties sont organisées de façon ponctuelle, compte tenu d'un budget limité.
- ✦ Les difficultés de transport pour les jeunes qui souhaitent faire un retour aux études représentent un facteur de décrochage. L'utilisation, par les élèves adultes, des places libres ans les autobus scolaires transportant des élèves du secondaire, est basée sur une entente mutuelle entre le transport collectif et la commission scolaire qui fait preuve de bonne volonté.
- ✦ Transport Thom qui assure le service interurbain semble démontrer très peu de collaboration avec TransporAction et peu d'intérêt pour améliorer son service aux travailleurs et aux étudiants voyageant en direction de Gatineau et Ottawa.
- ✦ Le manque d'intégration tarifaire entre les transporteurs interurbains et la STO rend l'utilisation du transport en commun chère.
- ✦ Il y a peu d'offres pour le covoiturage, mais beaucoup de demandes.

Des pistes de solutions ont été discutées lors de la rencontre :

- ✦ L'utilisation accrue des transports scolaires par d'autres clientèles que les élèves du secondaire est souhaitable; néanmoins une meilleure organisation à l'intérieur des autobus et une remise en question de la population concernant ses inquiétudes semble importante pour faire accepter ce modèle auprès des citoyens.
- ✦ Élargir le système de covoiturage VroomRéussite sur toute la population de l'Outaouais, afin de s'assurer que les offres pour le covoiturage augmentent. Essayer de créer un noyau stable de personnes offrant du covoiturage pour faire accepter le modèle à plus grande échelle dans la population.
- ✦ TransporAction envisage la possibilité de prendre la responsabilité de quelques circuits scolaires pour pouvoir desservir avec ses autobus une clientèle qui a un besoin en transport en soirée, pendant les périodes hors pointe de la journée, et en fin de semaine.
- ✦ Une sensibilisation auprès des grands transporteurs interurbains (Thom Transport, Lemens) afin qu'ils prennent conscience de leur responsabilité sociale.
- ✦ La création dans la MRC d'un comité qui gère les questions de transport pour tous les organismes qui en ont besoin, ce qui éviterait la duplication des efforts.
- ✦ La STO devrait envisager un modèle d'harmonisation tarifaire tel que celui employé par OC Transpo afin de réduire les coûts de transport pour les résidents de la MRC Pontiac qui doivent prendre un transport collectif pour atteindre la ville, puis repayer pour circuler en ville.

### 4.2.3 La demande en transport dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau

Des intervenants du milieu de l'éducation, de la jeunesse et des personnes âgées étaient présents. Deux (2) clients, un transporteur privé ainsi que le directeur général de la Corporation du transport collectif de la Vallée-de-la-Gatineau assistaient également à la rencontre. Étant donné que le regroupement des clubs d'âge d'or joue un rôle important dans l'organisation du transport sur le territoire et qu'il ne pouvait pas être présent lors de la rencontre, un entretien téléphonique a été réalisé avec cet organisme pour nous permettre d'accéder à une vision plus globale de la situation.

La rencontre de différents intervenants a eu comme incidence que le concept de guichet unique a pu être présenté et expliqué de façon positive. Ainsi, les participants ont reçu plus d'informations sur le fonctionnement du transport collectif, sur le transport adapté et le transport scolaire dans la région.

#### La compréhension du transport collectif et adapté dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau

- ✦ Les connaissances concernant le fonctionnement du transport collectif et adapté sont peu développées dans la MRC. Il représente, comme dans la MRC Papineau, l'image d'un système de transport consacré aux personnes âgées, malades ou pauvres.
- ✦ La plupart des participants mentionnent que le transport collectif devrait être ouvert à toute la population. Toutefois, les intervenants pensent que les jeunes et les personnes âgées ont, en général, des besoins à couvrir en priorité.
- ✦ Le fonctionnement du guichet unique n'est pas connu parmi les participants, mais leur semble une bonne pratique après explication.

#### Les besoins et problématiques en transport dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau

- ✦ Les clients du transport collectif sont satisfaits du service, car il répond aux besoins essentiels. Avant l'arrivée du transport collectif, les déplacements autres que pour raisons médicales étaient difficiles. Néanmoins, le service est restreint : les transports se concentrent sur les pôles de service les plus proches du client. Il n'y a pas de service régulier intra-MRC.
- ✦ Les transports pour la clientèle du Carrefour Jeunesse à Maniwaki coûtent 3 \$ (aller/retour), un service qui était gratuit auparavant.
- ✦ Les jeunes qui veulent retourner aux études ou qui cherchent un emploi n'ont pas de service de transport, car le Cégep ou les centres d'éducation aux adultes ne sont desservis ni par la commission scolaire ni par le transport collectif.

- ✚ Certaines demandes en transport adapté ne sont pas comblées, car l'horaire de l'individu ne convient pas aux circuits du transport adapté. Le budget ne permet pas l'intégration d'un quatrième véhicule au transport adapté, ce qui deviendra nécessaire pour desservir adéquatement le secteur sud (Low) de la MRC.
- ✚ Le transport collectif ne transporte pas de personnes avec des déficiences mentales.
- ✚ Le service avec Greyhound est trop cher et ne répond pas aux besoins concernant les déplacements intra-MRC et inter-MRC, car un aller-retour dans la même journée n'est pas possible avec Greyhound.
- ✚ Le transport interurbain offert par Autobus Lemens cible les travailleurs et est trop tôt pour répondre à un besoin de magasinage, de soins de santé, visite familiale, etc.

Plusieurs idées ont été discutées autour de la table, elles reflètent en même temps les besoins dans la région :

- ✚ Une navette intra-MRC entre 5h et 19h, gérée par le transport collectif.
- ✚ Un service aller-retour vers Maniwaki une (1) fois par mois à partir de différentes municipalités.
- ✚ Un transport collectif qui est aussi disponible en dehors des heures de pointe, le soir et la fin de semaine.
- ✚ Une meilleure utilisation des véhicules disponibles sur le territoire (CSSS, transport scolaire, transport adapté, véhicule CJE, transporteur privé).

Un meilleur emploi du transport scolaire, pour combler les besoins des citoyens restant loin des principales municipalités. Les autobus scolaires qui transportent les élèves participant aux activités parascolaires vers 17h ne sont pas utilisés à pleine capacité.

#### 4.2.4 La demande en transport dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Des intervenants des milieux de santé, de jeunesse, de développement économique, ainsi qu'un (1) représentant de la STO et un (1) représentant de la municipalité de Val-des-Monts étaient présents.

##### La compréhension du transport collectif et adapté dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais

- # Le fonctionnement du guichet unique est connu parmi les participants.
- # Étant donné que le territoire est desservi en partie par la STO, la discussion autour du transport collectif touche ainsi les services du transport collectif et adapté ainsi que les services de la STO à Chelsea et Cantley.

##### Les besoins et problématiques en transport dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais

- # Le transport collectif et adapté est un enjeu particulier pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais, car le territoire est suffisamment éloigné de la ville pour vivre les problématiques liées à la faible densité de population et au manque de services; mais il est trop proche pour que les acteurs communautaires, privés et municipaux se concertent pour trouver des solutions ensemble. Ceci semble être aussi un effet négatif du découpage administratif dont la résultante s'incarne en trois (3) commissions scolaires différentes et trois (3) CSSS différents dans une MRC.
- # Le transport adapté dans les municipalités de Val-des-Monts et Notre-Dame-de-la-Salette, n'existe pas; les besoins de transport sont comblés par la famille ou des amis. Cette mesure, qui devrait être seulement provisoire, perdure cependant.
- # Il y a un manque de transport pour les jeunes handicapés qui ne peuvent pas participer à des activités sociales, faute d'un transport en soirée ou en fin de semaine. Le service de transport adapté hors des circuits fixe est insuffisant.
- # Les services de transport pour les sorties des personnes âgées sont insuffisants.
- # Le transport collectif souffre d'un manque de chauffeurs-bénévoles qui semble être lié au fait que le niveau de vie, en général, est plus élevé dans les Collines qu'ailleurs, ce qui ralentit la mobilisation d'entraide entre les citoyens.
- # Le fait qu'il n'y ait pas de transport général à l'intérieur de la MRC ni en soirée vers Gatineau pour les jeunes et pour la population en général, provoque l'exode des jeunes.

Les participants discutent des pistes de solutions suivantes :

- ✦ La MRC devrait déclarer compétence sur le transport adapté pour que le service ait plus de chance de rejoindre d'autres villes que La Pêche.
- ✦ Le contrat avec le fournisseur des autobus adaptés doit être redéfini pour que le service soit plus élargi géographiquement et plus flexible en termes de plage horaire et d'utilisation des véhicules en dehors du service régulier.
- ✦ L'amélioration du guichet unique concernant le transport scolaire et le transport collectif sera bienvenue par les intervenants des différents milieux, mais une sensibilisation auprès des parents et une volonté politique seront également essentielles. La commission scolaire des Draveurs précise qu'une implication sera nécessaire de tous les acteurs touchés par ce projet qui vise à inclure le transport scolaire de façon constante, MRC, commissions scolaires, transporteurs scolaires et services d'urgence.
- ✦ Pour aider le système de transport collectif qui est basé sur l'accompagnement-bénévole, une sensibilisation sur le rôle et les avantages du transport collectif et adapté est importante dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin d'accroître la volonté des citoyens de participer au projet de transport collectif.
- ✦ Faire du transport collectif et adapté un enjeu politique pour que les candidats aux élections municipales s'attaquent au sujet.